



**Gemeng Sëll**

# De Sëller Schoulbuet

*Année scolaire 2023-2024*

---







## Sommaire

1.)	Préambule .....	p.4
2.)	Le système scolaire luxembourgeois .....	p.5
3.)	Organisation scolaire .....	p.7
I.	Le comité d'école	p.7
II.	La commission scolaire	p.8
III.	Les représentants des parents	p.9
IV.	Le service d'éducation et d'accueil & l'encadrement périscolaire / Plan d'encadrement périscolaire (PEP)	p.10
V.	Le service de l'enseignement et du service d'éducation et d'accueil de l'administration communale	p.11
VI.	Les cycles	
a.	Cycle 1	
	L'éducation précoce C1.0	p.12
	L'éducation préscolaire C1.1 + C1.2	p.14
	L'aperçu de l'horaire	p.15
	Diverses impressions des activités scolaires et les photos de classe	p.16
b.	Cycle 2- Cycle 4	
	L'enseignement primaire C2-C4	p.24
	L'aperçu de l'horaire	p.26
	Diverses impressions des activités scolaires et les photos de classe	p.27
VII.	Transport scolaire C1-4	p.51
VIII.	L'éducation physique et la natation	p.52
IX.	Les vacances scolaires C1-4	p.53
X.	Informations générales	p.54
a.	La coordination entre parents et le personnel de l'école	
b.	L'appui	
c.	Les enfants et jeunes à besoins spécifiques	
d.	Les demandes d'une absence	
e.	La sécurité	
f.	Les téléphones portables	
g.	Les dispenses en cas d'intempérie ou de canicule	
h.	L'annuaire	
i.	L'inscription dans une autre école	
4.)	Bibliothèque de l'école .....	p.58
5.)	Maison relais « Toeresgäertchen » et chèque service accueil (CSA) .....	p.60
6.)	Domaine de l'enfance et de la Jeunesse .....	p.64
i.	Crèche « A Butzen »	
ii.	Sportkrees Attert	
7.)	« Musekschoul » .....	p.67
8.)	Ligue Médico-Sociale .....	p.70
9.)	Bicherbus .....	p.70
10.)	Annonces .....	p.71
11.)	Impressum .....	p.75

## 1.) Préambule

*Chers élèves, chers parents, chers enseignants,*

*Alors que nous venons à peine de clôturer l'année avec une belle fête scolaire, la nouvelle année scolaire s'annonce déjà.*

*Le constat que nos infrastructures et surtout la maison relais arrivent peu à peu à leur capacité maximale a incité le conseil communal à lancer une enquête démographique afin de voir plus précisément l'évolution du nombre d'élèves. Ainsi on pourra mieux déterminer le plan d'investissement pour la nouvelle période législative.*

*Comme tous les ans, la commune mettra à nouveau gratuitement à disposition les manuels scolaires et prendra donc les frais intégralement à sa charge.*

*Pendant la campagne électorale le sujet « crèche forestière » a été lancé. Le nouveau conseil communal s'y penchera et analysera les possibilités de réalisation d'une telle crèche. Nous pensons effectivement qu'aujourd'hui une éducation proche de la nature est importante pour nos enfants.*

*Pour ce qui est du personnel, les équipes rodées autour de Jeff Ittenbach pour l'école fondamentale et de Simone Tobes pour la maison relais restent majoritairement en place et accompliront comme d'habitude leurs tâches avec excellence.*

*Nous souhaitons beaucoup de plaisir aux enfants et que leur parcours scolaire à Saeul soit couronné de succès.*

*Le conseil communal reste bien sûr à votre disposition pour toute aide ou conseil quelconque.*

*Meilleures salutations,*

*Gérard Zoller  
Bourgmestre*

*Léif Kanner, léif Elteren, léift Léierpersonal,*

*knapps hunn mer d'Schoulfest hannert eis, a schonn si mer am plange fir dat neit Schouljoer.*

*Well mer festgestallt hunn dass eis Schoulinfrastrukturen a virun allem d'Maison relais sou lues un hier Grenze stoussen, huet deen neie Gemengerot beschloss fir eng demographesch Etude ze bestelle fir mol z'analysiere wei sech Zuel vun eise Schoulkanner déi nächst Jore wäert entwéckelen. Sou kenne mer besser decidéiere wou mer an dëser Legislaturperiod investéiere sollen.*

*Och dëst Joer wäert d'Gemeng erëm d'Käschte vun de Schoulbicher iwverhuelen sou dass jiddweree gratis Schoulbicher kritt.*

*Am Virfeld vun de Wale war Rieds vun enger Bëschcrèche. Mir wäerten déi Iddi mol analyséieren a kucken ob sech sou eppes realiséiere léist. Mir fannen et wichteg dass eis Kanner erëm méi no un eis Natur erugefouert ginn.*

*Bei dem Léierpersonal bleift et am grouse Ganze bei deene bekannten Equipe ronderëm de Jeff Ittenbach fir d'Schoul an d'Simone Tobes fir d'Maison relais.*

*Mir wënschen de Kanner vill Spaass an dass se hiert Schouljoer erfollegräich aafschléissen kennen.*

*De Gemengerot steet natierlech fir all Rot an Dot zu ärer Verfügung.*

*Mat beschte Gréiss,*

*Gérard Zoller  
Buergermeeschter*



## 2.) Le système scolaire luxembourgeois

<sup>1</sup>Au Luxembourg, l'enseignement fondamental est organisé au sein :

- d'écoles publiques
- d'écoles privées
- d'écoles internationales

Au Grand-Duché, il existe **157** écoles fondamentales publiques réparties sur 102 communes.

A cela s'ajoutent des écoles internationales publiques que les enfants peuvent fréquenter gratuitement et qui fonctionnent selon le système des écoles européennes. Ces écoles proposent un enseignement primaire en allemand, en anglais et en français. Certaines d'entre-elles offrent même un enseignement préscolaire, voire des classes d'accueil, à savoir:

- l'École internationale Differdange et Esch-sur-Alzette (EIDE):
- l'École internationale de Junglinster (LLJ):
- l'École internationale Edward Steichen - Clervaux (LESC):
- l'École internationale de Mondorf-les-Bains (EIMLB)
- l'École internationale Mersch Anne Beffort (EIMAB).
- l'École Gaston Thorn à Luxembourg-ville

Par ailleurs, le Lycée Michel Lucius - International school étant une école internationale, organise des classes de l'enseignement primaire en langue anglaise.

Enfin, il convient de mentionner également les deux écoles européennes dans lesquelles les enfants peuvent être inscrits à l'école préscolaire ou primaire à savoir l'École européenne de Luxembourg I au Kirchberg et l'École européenne de Luxembourg II à Mamer.

Vous trouverez de plus amples informations sur les sites web des écoles concernées.



### Les différentes étapes du parcours scolaire

L'enseignement obligatoire au Luxembourg commence à l'âge de 4 ans et se poursuit jusqu'à 16 ans. Il comprend au moins 12 années réparties entre l'école fondamentale et

l'enseignement secondaire.

**L'école fondamentale comprend quatre cycles :**

- le cycle 1 pour les enfants de 4 à 5 ans. Une première année d'éducation précoce dès 3 ans est offerte mais l'inscription y est facultative ;
- le cycle 2 pour les enfants de 6 à 7 ans ;
- le cycle 3 pour les enfants de 8 à 9 ans ;
- le cycle 4 pour les enfants de 10 à 11 ans



L'enseignement secondaire comprend deux ordres :

- l'enseignement secondaire classique, qui prépare principalement aux études universitaires, est constitué de sept années études conduisant à l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires ;
- l'enseignement secondaire général, qui comprend différents régimes de formation y compris la formation professionnelle, est constitué d'une durée de six à huit ans selon l'orientation choisie ;

L'école luxembourgeoise propose, au niveau de chaque ordre d'enseignement, des mesures et classes spécifiques destinées à l'accueil et à la scolarisation des élèves étrangers. Les enfants souffrant d'un handicap ou ayant des besoins éducatifs particuliers sont, malgré tout, soumis à l'obligation scolaire et sont soit intégrés dans l'enseignement régulier, soit pris en charge par un institut ou un service de l'éducation différenciée.



## L'enseignement fondamental

### Spécificités

- âge des enfants : 3 à 11 ans
- 9 années de scolarisation réparties sur quatre cycles d'apprentissage
- tout enfant habitant au Luxembourg âgé de 4 ans révolus avant le 1er septembre doit fréquenter l'école fondamentale
- le cycle 1
  - l'éducation précoce = facultative (3 à 4 ans)
  - l'éducation préscolaire (4 à 5 ans)
- les cycles 2 à 4
  - l'enseignement primaire (6 à 11 ans)

### Les directions de l'enseignement fondamental

<sup>2</sup>Les différentes missions :

- la gestion administrative et la surveillance pédagogique des écoles de leur région ;
- la consultation et l'accompagnement des professionnels ;
- l'insertion professionnelle des jeunes enseignants et éducateurs ;
- la gestion des relations entre le personnel enseignant à l'intérieur des écoles et les relations des domaines école-élève et école-parents.

Après concertation avec les présidents des comités d'écoles, les directions de l'enseignement fondamental :

- organisent les mesures d'inclusion scolaire ;
- suivent la mise en œuvre des plans de développement de l'établissement scolaire ;
- déterminent les priorités en matière de développement professionnel des acteurs, notamment en vue de l'établissement d'une collaboration effective et confiante entre les écoles et les structures d'éducation et

d'accueil du secteur non formel.  
Saeul fait partie de la Direction de Redange (dr 13) qui englobe également les communes de :

- Beckerich,
- Boevange/Attert,
- Ell,
- Grosbous-Wahl,
- Hobscheid,
- Mertzig,
- Préizerdaul,
- Rambrouch,
- Redange/Attert,
- Septfontaines,
- Tuntange,
- Useldange,
- Vichten

<sup>2</sup> <https://men.public.lu/fr/fondamental/offre-scolaire-organisation/organisation-enseignement-fondamental.html>





## 3.) L'organisation scolaire

### I. Le comité d'école

#### <sup>1</sup>Le Comité d'école

Les missions du comité d'école sont les suivantes :

- élaborer une proposition d'organisation de l'école ;
- élaborer un plan de réussite scolaire et participer à son évaluation ;
- élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école ;
- donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur lequel la commission scolaire le consulte ;
- déterminer les besoins en formation continue du personnel ;
- organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école ;
- approuver l'utilisation du matériel didactique.

#### Les membres du comité d'école :

Le comité d'école se compose de 3 membres qui font partie du personnel de l'école.

#### Les membres pour l'année scolaire

2023-2024

**M. Jeff Ittenbach (président)**  
jeff.ittenbach@education.lu

**Mme Susy Arrensdorff**  
susy.arrensdorff@education.lu

**Mme Jeanny Crochet**  
jeanny.crochet@education.lu

#### <sup>2</sup>Le président du comité d'école

Le président du comité d'école a pour attributions :

- de présider, de préparer et de coordonner les travaux du comité d'école ;
- de veiller, ensemble avec le directeur de région au bon fonctionnement de l'école et d'animer et de coordonner le travail des équipes pédagogiques ;

- d'assurer les relations avec les autorités communales et nationales ;
- d'assurer les relations avec les parents d'élèves ;
- d'assurer les relations avec l'organisme qui assure l'encadrement socio-éducatif des élèves et avec l'équipe médico-socio-scolaire ;
- d'accueillir les remplaçants des enseignants et d'organiser l'insertion des nouveaux élèves ;
- de coordonner les plans horaires des différents enseignants ;
- de rassembler les données concernant les élèves fournies par les titulaires de classe ;
- d'informer le bourgmestre ou son délégué de toute absence d'élève dont le motif n'est pas reconnu valable ;
- d'accorder ou de refuser les dispenses de fréquentation scolaire pour une durée dépassant une journée, dans la limite de l'article 17 de la législation relative à l'obligation scolaire ;
- de collaborer avec l'Agence pour le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles.

#### Voici un petit mot du président du comité d'école

*Léif Elteren!  
Léif Kanner!*

*dat neit Schouljoer steet schonn erëm virun der Dier. Mir freeën eis lech an Är Kanner am Hierscht an der Sëller Schoul ze begréissen.*

*Och dëst Schouljoer ass eist Zil, eng héichwäerteg an ofwiesslungsräich Bildung unzebidden, déi op déi individuell Stärkten a Bedürfnisser vun all Kand ageet. Mir si fest dovun iwwerzeegt, datt jidder Schüler säin eenzegaarteg Potenzial huet, dat et ze entfale gëllt. Mir wäerten eis Bescht maachen fir si op dësem Wee ze ënnerstëtzen.*

*Am Schoulbuet fannt Dir all wichteg Informatiounen iwwert Sëller Schoul an d'Rentrée 2023/2024.*

*D'ganz Ekipp aus der Sëller Schoul wënscht all de Schüler an hiren Elteren eng schéin an erhuelsam Vakanz.*

M. Jeff Ittenbach  
Président du comité d'école  
jeff.ittenbach@education.lu



<sup>1</sup> Article 40 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

<sup>2</sup> Article 42 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

## II. La Commission scolaire

Actuellement, la commission scolaire de Saeul se compose des membres suivants :

### Commission scolaire

**Monsieur Gérard Zoller**  
*Président*

**Monsieur Jeff Ittenbach**  
*Membre, représentant du personnel de l'école*

**Madame Renée Santer**  
*Membre, représentante du personnel de l'école*

**Madame Tanja Calderoni**  
*Membre, représentante des parents d'élèves*

**Madame Anne Clausse**  
*Membre, représentante des parents d'élèves*

**à désigner**  
*Membre, représentant du conseil communal*

**à désigner**  
*Membre, représentant du conseil communal*

**à désigner**  
*Membre, représentant du conseil communal*

**à désigner**  
*Membre, représentant du conseil communal*

**Madame Nadine Deuerling**  
*Secrétaire*

*Suite aux élections communales du 11 juin 2023, les personnes pour les postes des représentants du conseil communal à pouvoir seront nommées prochainement.*

<sup>1</sup>Conformément à la loi, la commission scolaire se compose :

- d'un président
- d'un secrétaire
- d'au moins 2 représentants du personnel d'école
- d'au moins 2 représentants des parents d'élèves
- d'au moins 4 représentants du conseil communal

Les missions de la commission scolaire :

- coordonner les propositions concernant l'organisation des écoles et les plans de réussite scolaire et de faire un avis pour le conseil communal;
- faire le suivi de la mise en œuvre de l'organisation scolaire et des plans de réussite scolaire;
- promouvoir les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertation entre les parents, le personnel intervenant dans les écoles et les services et organismes assurant la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire scolaire normal;
- émettre un avis sur les rapports établis par l'Agence pour le Développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles et de porter à la connaissance du collège des bourgmestre et échevins tout ce qu'elle juge utile ou préjudiciable aux intérêts de l'enseignement fondamental;
- émettre un avis sur les propositions concernant le budget des écoles;
- participer à l'élaboration de la conception, de la construction ou de la transformation des bâtiments scolaires.

<sup>1</sup> Article 51 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental





### III. Les représentants des parents d'élèves

Actuellement, les représentants des parents de la commune se composent de 4 membres :

*Madame Carine ALLARD*  
*Madame Tanja CALDERONI*  
*Madame Anne CLAUSSE*  
*Madame Marie KONSBRUCK*

Contact :  
*elteren.saeul@gmail.com*

<sup>1</sup>Pour être candidat à la fonction de représentant des parents d'élèves, il faut être parent d'un enfant fréquentant l'école fondamentale de Saeul. Les représentants se réunissent au moins trois fois par an et chaque fois qu'ils le jugent nécessaire.

<sup>2</sup>Les prochaines élections auront lieu en octobre 2024. Pour les organiser, le président du comité d'école invitera, par écrit, tous les parents à une réunion afin d'élire leurs représentants pour les deux ans à venir.

Les missions des représentants d'élèves :

- discuter de la proposition de l'organisation de l'école
- discuter du plan de développement de l'établissement scolaire avec le comité d'école
- organiser les réunions et manifestations communes des partenaires scolaires;
- formuler des propositions pour l'organisation de la vie scolaire

<sup>1</sup> <https://men.public.lu>

<sup>2</sup> Articles 48 et 49 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental



## IV. Le service d'éducation et d'accueil (SEA) & l'encadrement périscolaire /

### Plan d'encadrement périscolaire

#### <sup>1</sup>Service d'éducation et d'accueil (SEA)

La Maison Relais "Toeresgäertchen" est un service d'éducation d'accueil.

Pour pouvoir être considéré comme un service d'éducation et d'accueil (SEA) pour enfants, le service doit fournir les prestations suivantes :

- la détente et le repos ;
- une restauration équilibrée ;
- des études surveillées ;
- des activités qui sont établies et mises en œuvre conformément aux champs d'action définis par le cadre de référence national « éducation non formelle des enfants et des jeunes », à savoir :
  - émotions et relations sociales ;
  - valeurs, participation et démocratie ;
  - langue, communication et médias ;
  - esthétique, créativité et art ;
  - mouvement, conscience corporelle et santé ;
  - sciences naturelles et technique.

Pour obtenir plus d'informations sur le service d'éducation et d'accueil (SEA) et du chèque-service d'accueil (CSA) par exemple sur différents sujets connexes tels que :

- l'autorisation d'exploitation pour établissement classé
- la demande d'agrément SEA
- le personnel d'encadrement
- le nombre maximal d'enfants par agent d'encadrement pour chaque tranche d'âge
- la capacité d'accueil maximale d'un service
- normes minima de sécurité et salubrité
- etc.

Veillez consulter le site Internet [www.guichet.lu](http://www.guichet.lu)



<sup>1</sup> Règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants.

#### <sup>2</sup>L'encadrement périscolaire / Plan d'encadrement périscolaire (PEP)

Chaque commune offre un encadrement périscolaire défini dans un plan d'encadrement périscolaire (PEP) qui est lié à l'organisation scolaire.

Le plan d'encadrement périscolaire (PEP) prévoit les prestations indispensables suivantes :

- des activités assurant aux enfants l'accès aux ressources documentaires tel notamment l'accès à une bibliothèque voire une médiathèque, aux ressources culturelles tel notamment l'accès à des activités d'animation et d'initiation musicale et/ou artistique et l'accès aux ressources sportives tel notamment l'accès à des activités d'animation et d'initiation sportive, nécessaires à leur développement et à leur formation;
- des activités ayant pour objet les apprentissages sociaux, affectifs, cognitifs, linguistiques et psychomoteurs des enfants;
- des études surveillées consistant à offrir aux enfants un cadre favorable à l'exécution des devoirs à domicile de façon autonome, dans des conditions de calme avec une surveillance et un soutien minimal;
- l'aide aux devoirs à domicile qui consiste à soutenir un enfant qui ne réussit pas à faire ses devoirs de façon autonome; cette aide aux devoirs à domicile relève du champ d'application de l'enseignement fondamental et peut être prestée sous forme d'appui pédagogique;
- des moments de repos pour les enfants;
- la restauration des enfants
- l'accueil des enfants avant et après les heures de classe

<sup>2</sup> Règlement grand-ducal du 16 mars 2012 portant a) exécution de l'article 16 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, relatif à l'encadrement périscolaire b) modification du règlement grand-ducal du 17 décembre 2010 concernant l'assurance accident dans le cadre de l'enseignement précoce, préscolaire, scolaire et universitaire.



## V. Le service de l'enseignement et du service d'éducation et d'accueil (SEA) de l'Administration communale



Nadine Deuerling  
*Rédactrice communale*  
 Tél. : 236322-21  
 Courrier : secretariat@saeul.lu

### Enseignement fondamental – Missions

- Participer à l'organisation scolaire
- Suivre les procédures de réaffectation, d'affectation et répartition du personnel de l'école
- Veiller au respect de l'obligation scolaire
- Établir les listes des élèves des différentes classes
- Se charger de la procédure administrative pour les demandes d'accord de scolarisation
- Passer les commandes pour les manuels scolaires et le matériel didactique
- Délivrer des certificats de scolarité
- Assurer la coordination entre le personnel scolaire et l'administration communale
- Mettre en place le bulletin scolaire en collaboration avec le personnel de l'école
- Gérer l'inscription des élèves de l'éducation précoce et le transport scolaire
- Rédiger des rapports des réunions de la commission scolaire
- Collaborer avec le comité d'école

### Service d'éducation et d'accueil (SEA) – Missions

- Vérifier les conventions conclues entre l'Etat du Grand-Duché, l'organisme gestionnaire arcus Kanner, Jugend a Famill asbl pour la maison relais « Toeresgäertchen » et l'Administration communale de Saeul
- Vérifier les décomptes annuels de la maison relais « Toeresgäertchen »
- Assurer une bonne communication avec la direction de la maison relais « Toeresgäertchen »
- Donner des renseignements au niveau de l'inscription et orienter les parents vers Madame Simone Tobes en vue d'obtenir de plus amples informations quant au service proposé
- Veiller à l'établissement du Plan d'encadrement périscolaire (PEP)





## VI. Les Cycles

### a. Cycle 1

#### 1 L'éducation Précoce C1.0

L'éducation précoce occupe une position tout à fait particulière au sein du système éducatif luxembourgeois. Première étape du parcours scolaire de l'enfant, elle se situe à l'interface entre la famille et/ou le secteur de l'éducation non formelle d'une part et la formation scolaire obligatoire d'autre part.

Les missions principales de l'éducation précoce tiennent compte de ces spécificités et ceci tant au niveau organisationnel que conceptuel.

#### a) L'éducation précoce s'adresse à tous les enfants de trois ans

L'éducation précoce est une offre facultative, gratuite et organisée par les communes. En effet, les parents peuvent poursuivre l'éducation de leur enfant jusqu'à son entrée au préscolaire. Etant donné que l'éducation précoce fait partie de l'école publique, les élèves peuvent la fréquenter gratuitement.

L'éducation précoce s'adresse en principe à tous les enfants résidant au Luxembourg, âgés de 3 ans révolus **avant le 1er septembre de l'année en cours (donc naissance le 31 août 2020 au plus tard)** et qui ne sont donc pas encore soumis à l'obligation scolaire. Le conseil communal de la commune de Saeul a décidé d'accepter des admissions au début du 2ème trimestre. En effet, une seconde inscription au mois de janvier, pour les enfants atteignant l'âge de 3 ans avant le début du 2ème trimestre, est possible.

L'éducation précoce se caractérise par une approche inclusive au sens large : elle accueille chaque enfant, indépendamment de son milieu social, culturel, religieux économique ou de ses particularités mentales, sensorielles ou motrices.

#### b) Les formulaires d'inscription

L'administration communale envoie au début de l'année calendaire un formulaire d'inscription à chaque ménage dont l'enfant est susceptible d'être inscrit à l'éducation précoce lors de la **première** ou de la **deuxième inscription**, et ce pour l'année scolaire suivante. Les parents concernés doivent le compléter et le renvoyer pour début mars au plus tard. Les enfants de l'éducation précoce peuvent également prendre le bus, les parents concernés reçoivent également un **formulaire d'inscription au transport scolaire**. Les familles qui s'installent dans la commune en cours d'année scolaire reçoivent, lors de leur déclaration d'arrivée, un formulaire d'inscription à l'éducation précoce et au transport scolaire si elles ont des enfants de cet âge. Les formulaires doivent être renvoyés à la commune dans les 15 jours.

**ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAEUL**

**Formulaire d'inscription 2023/2024**  
**Éducation précoce**

Le formulaire est à remplir obligatoirement pour tout enfant qui fréquentera le cycle 1.0.

Logos: Saeul school ID, Compétences, arcus

**Et coordonnées**

Nom(s) \_\_\_\_\_  
Prénom(s) \_\_\_\_\_  
Email \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_

**veuillez inscrire mon enfant à l'éducation précoce**

1<sup>ère</sup> inscription (3 ans accomplis au 01/09/2023)  
 2<sup>ème</sup> inscription (3 ans accomplis au 01/01/2024)

Je ne veux pas inscrire mon enfant à l'éducation précoce

j'ai déjà été contacté(e) pour une inscription à la maternelle de Saeul

Je ne veux pas inscrire mon enfant à la maternelle de Saeul

**Données de l'école**

Nom(s) \_\_\_\_\_  
Prénom(s) \_\_\_\_\_  
Matricule \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Commune de résidence  Luxembourg  France  Allemagne  Angleterre

Nom(s) et prénom(s) des parents 1. \_\_\_\_\_  
2. \_\_\_\_\_

voir annexe

Rue Principale 1, 1470 Saeul - Tél. 00352 621 40 00 - www.saeul.lu  
numéro vert 800 20 20 20 - 800 20 20 20

#### c) L'éducation précoce place l'enfant au centre des apprentissages

- s'intéresser à ce qui l'intéresse et lui faire plaisir
- prendre en compte ce qu'il n'aime pas
- prendre en compte ses besoins
- repérer ses forces et ses faiblesses
- connaître les grandes étapes du développement de l'enfant au niveau:
  - psychomoteur
  - affectif
  - social
  - langagier
  - cognitif

L'éducation associe une approche globale focussée sur le développement de l'enfant et une approche par compétence à caractère plus scolaire.

#### d) L'éducation précoce prépare au multilinguisme de la société luxembourgeoise

- valoriser les langues maternelles
- préparer les enfants au multilinguisme de l'école et de la société
- familiariser les enfants avec la langue, la culture et la société luxembourgeoise

#### e) L'éducation précoce interagit avec le monde extérieur

- les parents deviennent les partenaires en éducation
- Les parents collaborent avec le personnel de l'éducation précoce
- le personnel de l'éducation précoce s'échange entre eux et avec les autres membres du cycle 1
- L'année scolaire commence vendredi, le 15 septembre



L'année scolaire commence le vendredi, 15 septembre 2023.

Les parents sont invités à se présenter le premier jour devant le bâtiment du C1 entre 07:50 et 09:00.



### L'organisation de l'éducation précoce (Cycle 1.0)

<b>L'accueil</b>	Les élèves de l'éducation précoce ont la possibilité d'arriver jusqu'à <b>09:00</b> .
<b>La surveillance</b>	La surveillance du matin est assurée de <b>07:50-08:00</b> et de <b>11:55-12:05</b> La surveillance de l'après-midi est assurée de <b>13:50-14:00</b> et de <b>16:00-16:10</b>
<b>La fin des cours</b>	L'école se termine le matin à <b>11:55</b> et l'après-midi à <b>16:00</b> . Les mardis et jeudis après-midi sont libres.
<b>Les inscriptions</b>	Les inscriptions se font par <b>demi-journée</b> . Les parents peuvent choisir, selon leurs souhaits ou leurs besoins, entre au minimum <b>quatre plages, à savoir quatre demi-journées</b> , et au maximum <b>huit plages, à savoir huit demi-journées</b> , ce qui correspond au plein temps. Il est donc possible que les enfants viennent 4, 5, 6, 7 ou 8 demi-journées.
<b>Transport scolaire</b>	Depuis janvier 2022, les enfants inscrits à l'éducation précoce peuvent également profiter du transport scolaire, mais sous condition que les parents remplissent un formulaire d'inscription au préalable.
<b>Maison Relais « Toeresgärtchen » à Saeul</b>	En vue de répondre au mieux aux besoins des parents, l'Administration communale de Saeul a décidé que les enfants du précoce peuvent également fréquenter la maison relais « Toeresgärtchen » à Saeul.

### L'éducation précoce C 1.0 / Intervenantes

<b>Titulaire</b>	Mme Chiara Langers
<b>Educatrices</b>	Mme Marielle Heftrich
<b>Autre intervenante</b>	à désigner

### L'éducation précoce C 1.0 / Le nombre d'élèves

<b>Première inscription</b>	12
<b>Deuxième inscription</b>	5

**Le siège de l'école** Saeul

### La coordinatrice du Cycle 1

Chiara Langers	Tél. : 26 61 79 13 Mail: chiara.langers@education.lu
----------------	---

*En septembre, une réunion sera organisée pour donner aux parents les informations nécessaires quant au déroulement de l'année scolaire*

## L'éducation préscolaire C1.1 + C1.2

<sup>1</sup>L'apprentissage de l'enfant au cycle 1 est considéré avant tout comme une expérience sociale impliquant des interactions riches de sens. Des situations diversifiées permettent à l'enfant d'interagir avec ses pairs et les personnes de son entourage ainsi que de manipuler une multitude de matériels et d'objets. Les compétences à acquérir s'inscrivent dans les domaines de développement et d'apprentissage suivants <sup>2</sup>:

- le raisonnement logique et mathématique ;
- le langage, la langue luxembourgeoise, l'éveil aux langues et l'initiation à la langue française ;
- la découverte du monde par tous les sens ;
- la psychomotricité, l'expression corporelle et la santé ;
- l'expression créatrice, l'éveil à l'esthétique et à la culture ;
- la vie en commun et les valeurs.

<sup>1</sup> www.men.lu

<sup>2</sup> Article 7 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental



### L'organisation de l'enseignement préscolaire (C1.1 + C1.2)

L'année scolaire commence le vendredi, 15 septembre 2023. Les parents sont invités à se présenter le premier jour devant le bâtiment du C1 entre 07:50 et 08:00.

Les enfants habitant la commune de Saeul âgés de 4 et 5 ans accomplis avant le 1er septembre 2023 fréquentent le cycle 1 de l'école de Saeul.

En septembre, une réunion sera organisée pour donner aux parents les informations nécessaires quant au déroulement de l'année scolaire.

Les parents sont priés de planifier leurs vacances et leurs loisirs familiaux en fonction des vacances scolaires afin de ne pas perturber l'enseignement obligatoire. Une dispense de cours ne peut être accordée qu'en cas de force majeure.

Les dispenses sont accordées :

- par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée
- par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée mais ne dépassant pas les cinq jours consécutifs.

**Aucune dispense des cours en vue d'une prolongation des vacances scolaires ne peut être accordée pour le C1.1 et C1.2.**

L'enseignement préscolaire (C1.1 & C1.2) de l'école fondamentale de Saeul se compose des classes C1a et C1b.

En effet, les classes C1a et C1b rassemblent chacune des enfants du C1.1 et du C1.2 afin de garantir un meilleur processus d'apprentissage.

#### L'enseignement préscolaire C1a / intervenantes

<b>Titulaire</b>	Mme Mireille Faber
------------------	--------------------

#### L'enseignement préscolaire C1b / intervenantes

<b>Titulaire</b>	Mme Julie Manternach
------------------	----------------------

#### L'enseignement préscolaire / Le nombre d'élèves

<b>C1a</b>	14
------------	----

<b>C1b</b>	14
------------	----

#### La coordinatrice du Cycle 1

Chiara Langers	Tél. : 26 61 79 13
----------------	--------------------

<b>Le siège de l'école</b>	Saeul
----------------------------	-------



## L'aperçu de l'horaire

Les cours commencent à 8:00.

- Les élèves de l'éducation précoce ont la possibilité d'arriver jusqu'à 09:00.
- Les élèves du C1.1 et C1.2 doivent être présents à 08h00.

*L'équipe du cycle 1 prie les parents du C1.1 et C1.2 de bien vouloir comprendre que toute arrivée tardive risque d'avoir un impact sur le déroulement de l'entière matinée scolaire. Merci donc d'éviter toute arrivée après 08:00.*

Cycle 1.0		
Jours	Matin (arrivée jusqu'à 09:00)	Après-midi
Lundi / Mercredi/ Vendredi	08:00-11:55	14:00-16:00
Mardi / Jeudi	08:00-11:55	/
Cycle 1.1 & Cycle 1.2		
Jours	Matin	Après-midi
Lundi / Mercredi/ Vendredi	08:00-11:55	14:00-16:00
Mardi / Jeudi	08:00-11:55	/

*Pour tout le cycle 1, une surveillance est assurée de 07:50-08 :00 et de 13:50-14 :00 avant le début des cours.*

*Une surveillance est également assurée de 11 :55 - 12 :05 et de 16 :00 – 16 :10 après les cours.*



# Ausflug op de Bauerenhaff







**MIR  
FIDDEREN  
D'KÉI**





UM BAURENHAF  
WAREN  
VILL DÉIEREN





08.05.23  
Am Park  
zu Miersch



WIN



COOL



PIC•COLLAGE

# Foire Agricole

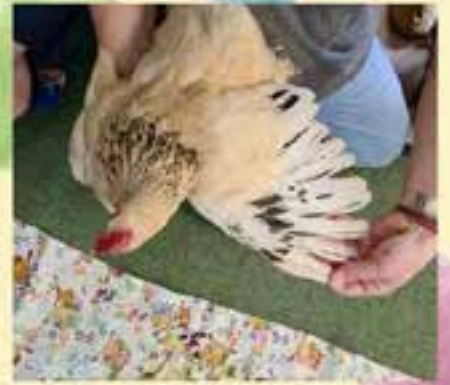




# Schulsportsdag 20.06.2023







MIR KRUTEN BESUCH VUN ZWEE HINGER 





Précoce



Cycle 1a



Cycle 1b





## b. Cycle 2 - Cycle 4

### L'enseignement primaire C2 - C4

<sup>1</sup>A la fin de chaque cycle, les élèves doivent atteindre les objectifs d'apprentissage définis, appelés socles de compétence. Les compétences à acquérir s'inscrivent dans les domaines de développement et d'apprentissage suivants:

- l'alphabétisation, les langues allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que l'ouverture aux langues;
- les mathématiques ;
- l'éveil aux sciences et les sciences humaines et naturelles ;
- l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé ;
- l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, les arts et la musique ;
- la vie en commun et les valeurs enseignées à travers le cours « vie et société ».

1 Article 7 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental

***Aucune dispense des cours en vue d'une prolongation des vacances scolaires ne peut être accordée pour les cycles 2-4.***

### L'organisation de l'enseignement primaire (Cycles 2-4)

- ✓ Le vendredi, 15 septembre 2023, jour de la rentrée scolaire, est un jour d'école normal et complet. Toutes les informations spécifiques quant à la rentrée et le déroulement de la première journée seront communiquées juste avant le 15 septembre 2023.
- ✓ En septembre, une réunion sera organisée pour donner aux parents les informations nécessaires quant au déroulement de l'année scolaire.
- ✓ Les classes mixtes à Saeul :
  - les élèves des deux années d'un cycle sont regroupés dans une même classe
  - quelques branches sont dédoublées ( les élèves bénéficient de plus d'heures dans certaines matières afin de les approfondir ).

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

- 2 classes mixtes au cycle 2
- 1 classe mixte au cycle 3
- 1 classe mixte au cycle 4.
- ✓ Les livres scolaires des cycles 2-4 sont fournis gratuitement par l'administration communale.
- ✓ Une grande partie du matériel scolaire (classeurs, cahiers, etc.) est commandée par l'équipe pédagogique de l'école. Le montant à rembourser par les parents sera communiqué après la rentrée scolaire.
- ✓ Les parents sont priés de planifier leurs vacances et leurs loisirs familiaux en fonction des vacances scolaires afin de ne pas perturber l'enseignement obligatoire. Une dispense de cours ne peut être accordée qu'en cas de force majeure.

Les dispenses sont accordées :

- par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée
- par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée mais ne dépassant pas les cinq jours consécutifs.



## L'enseignement primaire C2-4 / Intervenants

### Le cycle 2 - C2.1 & C2.2

Le cycle 2 (C2.1 & C2.2) de l'école fondamentale de Saeul se compose de deux classes mixtes à savoir les classes C2a et C2b.

En effet, les classes C2a et C2b rassemblent chacune des enfants du C2.1 et du C2.2 afin de garantir un meilleur processus d'apprentissage.

### Le cycle 2 - C2a / Intervenantes

**Titulaire** Mme Jeanny Crochet

**Autre intervenante** Mme Eva Fol

### Le cycle 2 - C2b / Intervenantes

**Titulaire** à désigner

**Autre intervenant** à désigner

### Le cycle 3 – C3.1 & C3.2 / Intervenantes

Le cycle 3 (C3.1 & C3.2) de l'école fondamentale de Saeul se compose d'une classe mixte.

**Titulaire** Mme Renée Santer-Olinger

**Autre intervenante** Mme Eva Fol

### Le cycle 4 – C4.1 & C4.2 / Intervenants

Le cycle 4 (C4.1 & C4.2) de l'école fondamentale de Saeul se compose d'une classe mixte.

**Titulaire** M. Jeff Ittenbach

**Autre intervenante** Mme Susy Arrensdorff

### L'enseignement primaire C2-4 / Le nombre d'élèves

**C2a** 15

**C2b** 14

**C3.1 & C3.2** 16

**C4.1 & C4.2** 14

### L'enseignement primaire C2-4 / Les coordinateurs

**Cycle 2** Mme Jeanny Crochet  
Tél. : 26 61 79 23

**Cycle 3** Mme Renée Santer-Olinger  
Tél. : 26 61 79 24

**Cycle 4** M. Jeff Ittenbach  
Tél. : 26 61 79 25

**Le siège de l'école** Saeul

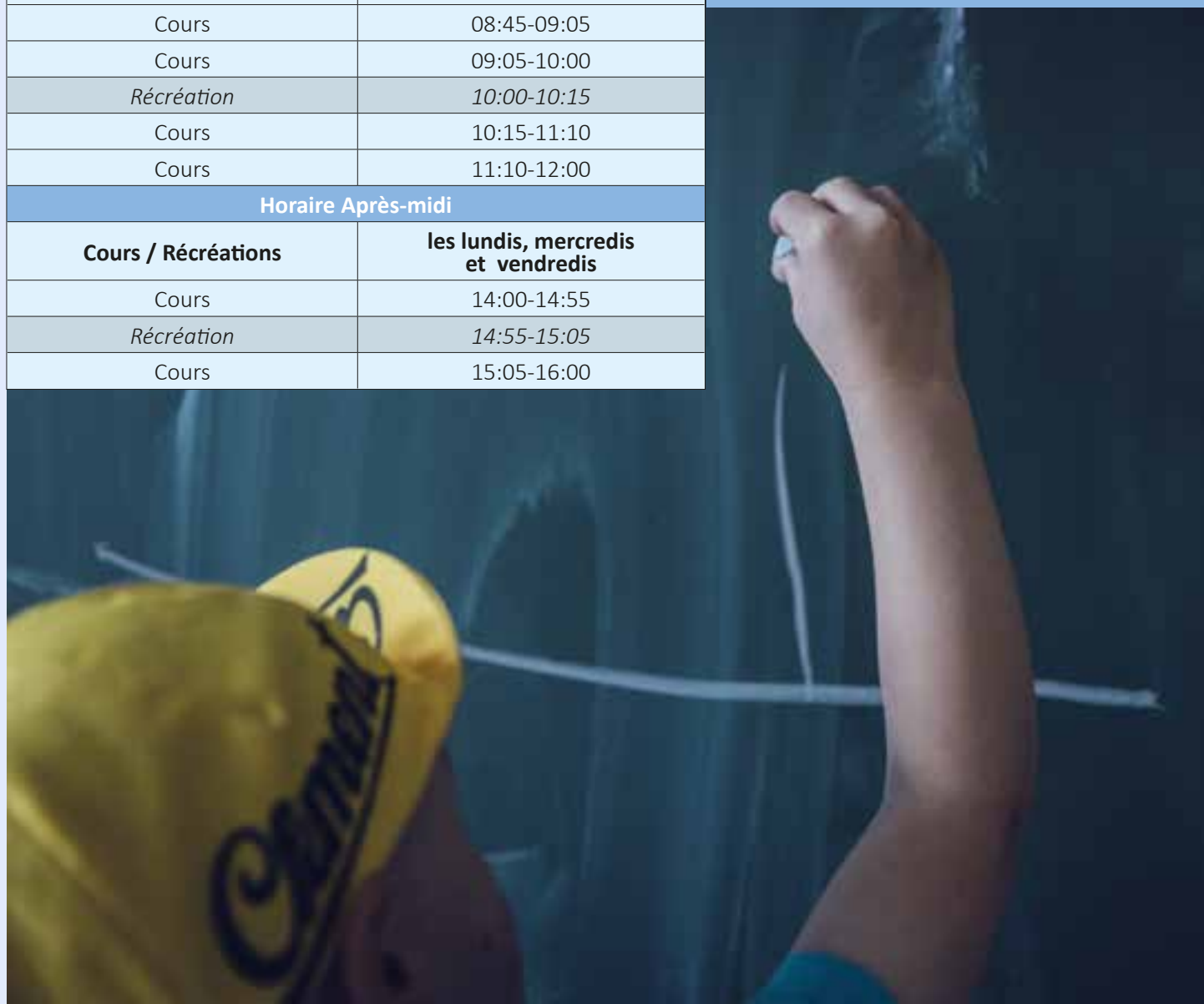


## L'aperçu de l'horaire

Cycle 2	
Horaire Matin	
Cours / Récréations	du lundi au vendredi
Cours	07:50- 8:45
Cours	08:45-09:40
Récréation	09:40-09:55
Cours	09:55-10:15
Cours	10:15-11:10
Cours	11:10-12:00
Horaire Après-midi	
Cours / Récréations	les lundis, mercredis et vendredis
Cours	14:00-14:55
Récréation	14:55-15:05
Cours	15:05-16:00
Cycle 3-4	
Horaire Matin	
Cours / Récréations	du lundi au vendredi
Cours	07:50- 8:45
Cours	08:45-09:05
Cours	09:05-10:00
Récréation	10:00-10:15
Cours	10:15-11:10
Cours	11:10-12:00
Horaire Après-midi	
Cours / Récréations	les lundis, mercredis et vendredis
Cours	14:00-14:55
Récréation	14:55-15:05
Cours	15:05-16:00

*Pour les cycles 2 - 4, une surveillance est assurée de 07:40-07:50 et de 13:50-14 :00 avant le début des cours.*

*Une surveillance est également assurée de 12:00 - 12 :10 et de 16:00 – 16:10 après les cours.*









# Coding



# Education artistique





# Foire Agricole

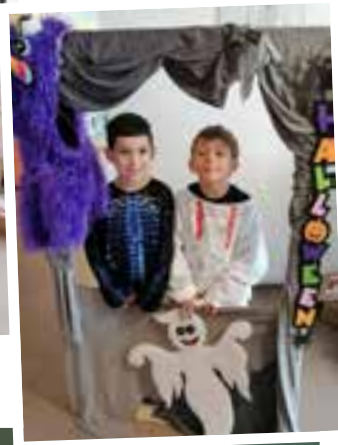




# Fuesend



# Halloween





# Kleeschen



# Lichtmässdag



# Museksinstrumenter



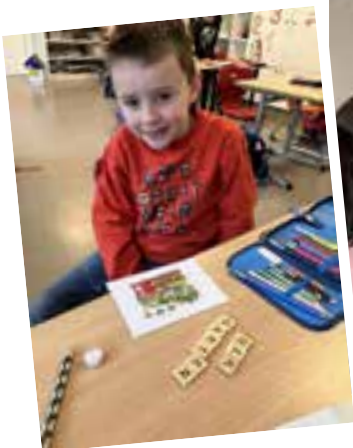




## Rechnen am C2.2



## Schoulaktivitäten





# Sortie Echernach



# Äddi Benoit





# Ausflug Lechternach







# Ausflug Koler



# Coding - winter lights





# Foire Agricole



# Fuesend





# Kleeschen



# Halloween





# Schouлгаart



# Schoulsportdag



# Viz maachen





# Soziale Challenge





Diverses impressions des activités scolaires - Cycle 4



ALR - Orika



Hosingen





# Kleeschen



# Schlittschongfueren













# Lüchten



# SNU



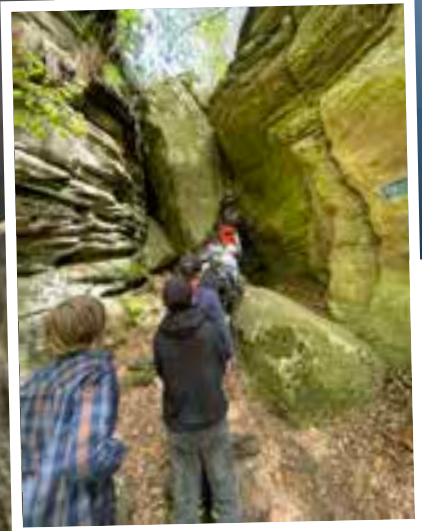
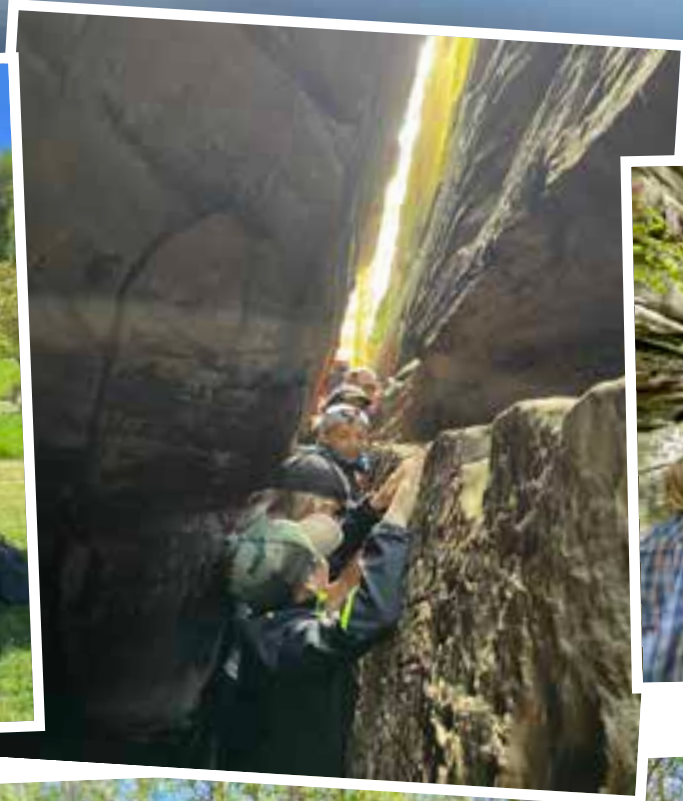


# Survival





# Ausflug Lechternach







# Coupe Scolaire



# Foire agricole

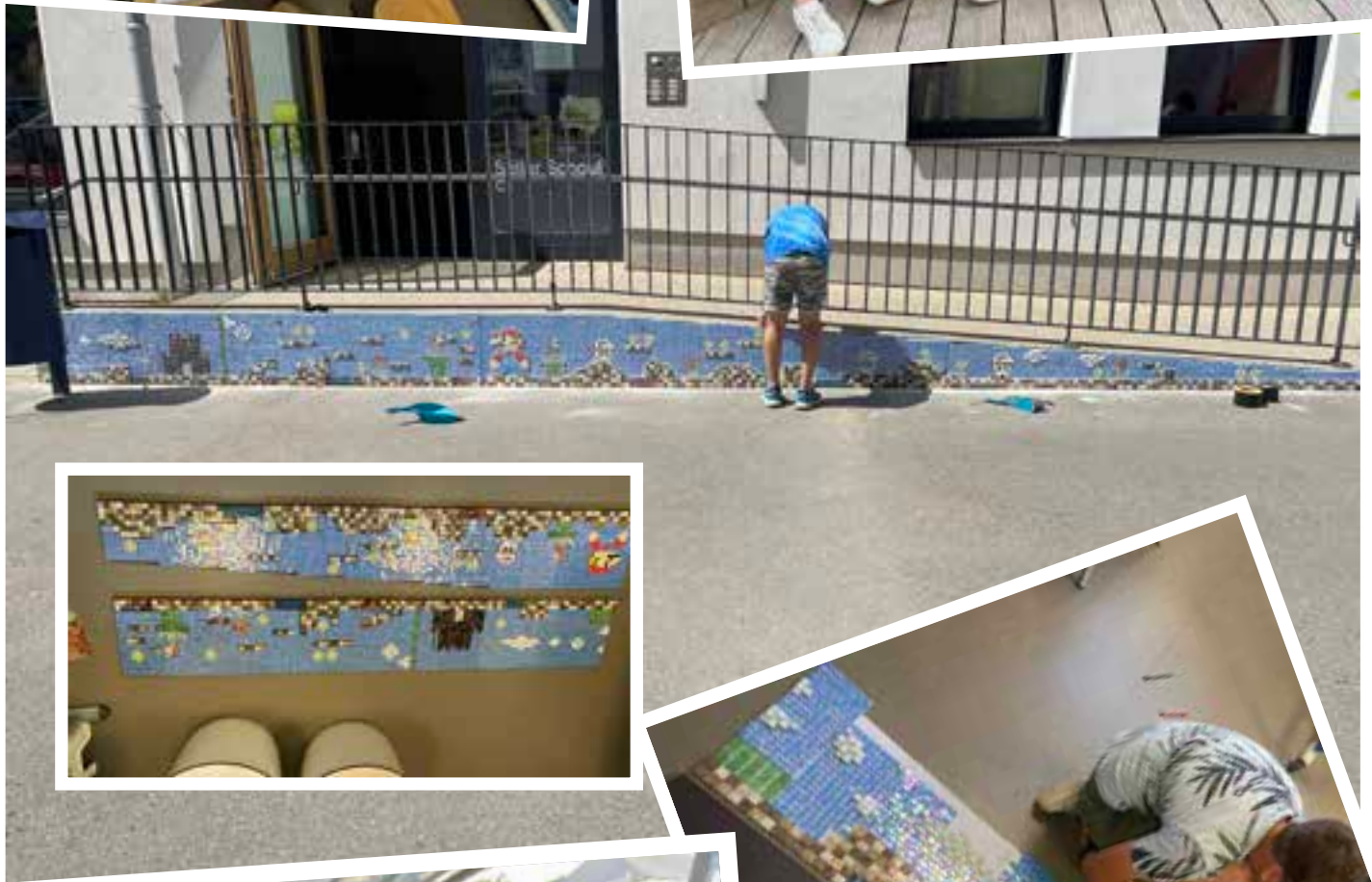




# Startup









C 6 b Cycles 2-4 - Klassefoto Cycle 2a+b



C 6 b Cycles 2-4 Klassefoto Cycle 3



C 6 b Cycles 2-4 - Klassefoto Cycle 4





## VII. Le Transport scolaire du C1 et du C2-4

Les élèves du cycle 1 et les élèves des cycles 2-4 se partagent le même bus. La surveillance dans le bus scolaire sera assurée par Monsieur Laurent Gengler, ouvrier communal. Les enfants de l'éducation précoce peuvent également profiter du transport scolaire sous condition que les parents aient rempli le « Formulaire d'inscription au transport scolaire pour les enfants de l'éducation précoce ».

Aller		
Arrêts	Matins (lundi-vendredi)	Après-midis (lu, me, ve)
<i>Ehner (2 arrêts)</i>	07:30	13:40
<i>Calmus (Wäschbuer)</i>	07:32	13:42
<i>Kapweiler (Kapell)</i>	07:36	13:46
<i>Kapweiler (Lavandier)</i>	07:37	13 :47
<i>Schwebach (am Duerf)</i>	07:39	13 :49
<i>Saeul (école)</i>	07:45	13 :55
Retour		
<i>Saeul (école)</i>	12:00	16:00
<i>Schwebach (am Duerf)</i>	12:06	16:06
<i>Kaweiler (Lavandier)</i>	12:08	16:08
<i>Kapweiler (Kapell)</i>	12:09	16:09
<i>Calmus (Wäschbuer)</i>	12:13	16:13
<i>Ehner (2 arrêts)</i>	12:15	16:15



## IX. L'éducation physique et natation

### L'éducation physique

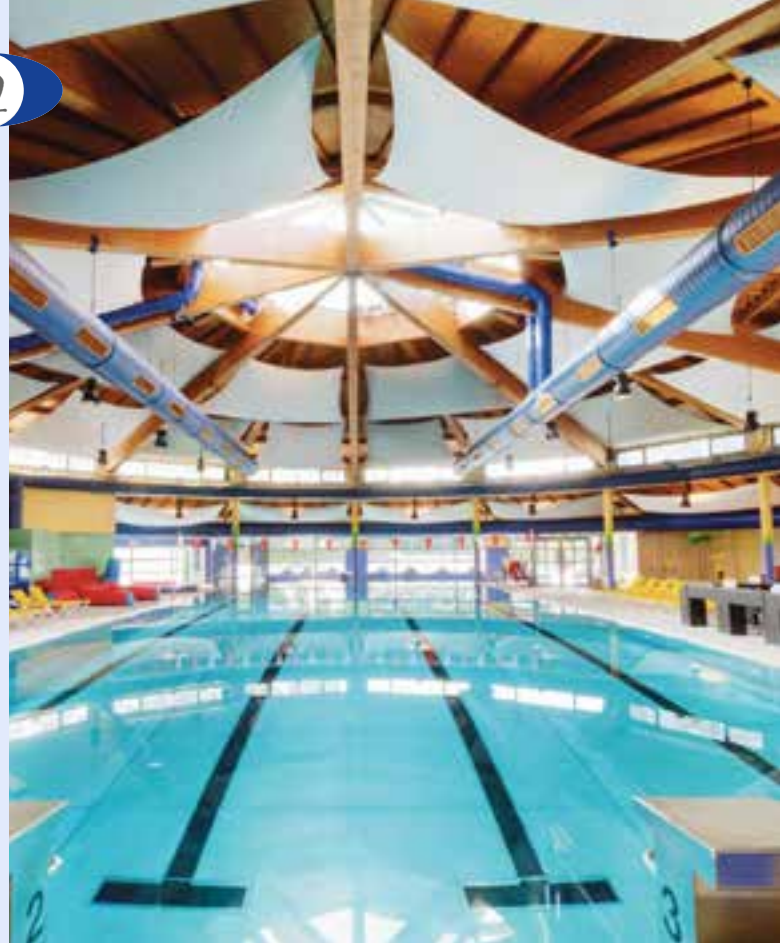
Les cours d'éducation physique seront assurés dans la salle des sports sise 7, route d'Arlon à Saetul.

### La natation

*L'éducation précoce C1.0 ne suit pas de cour de natation*

Des cours de natation seront organisés à la piscine de Redange sise 28, rue de la Piscine L-8502 Redange-sur-Attert. Les horaires de ces cours de natation vous seront communiqués par les titulaires de classe. Le Comité du Syndicat de la Piscine de Redange a engagé une personne pour assurer la surveillance des élèves durant les heures de natation scolaire, surtout des enfants qui sont empêchés, pour une raison ou une autre de nager. Le transport sera assuré par autobus.

**Les parents seront informés au début de l'année scolaire de l'équipement dont les enfants auront besoin pour l'éducation physique et la natation.**



Le bassin de natation- Réidener Schwemm

L'éducation physique	
Cycles	Heures par semaine
Cycle 1- 3	2 heures / semaine
Cycle 4	1 heure par semaine
La natation	
Cycles	Planification
Cycles 1- 4	Toutes les deux semaines
Cycle 1	Mardi matin semaine A / <b>08:30 - 9:30</b>
Cycle 2- 4	Mercredi après-midi semaine B / <b>14:00 - 15:30</b>

### Calendrier de la natation 2023/2024

2023	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
septembre																		A	A	A	A	A			B	B	B	B	B		/
octobre		A	A	A	A	A			B	B	B	B	B			A	A	A	A	A			B	B	B	B	B				
novembre	F					A	A	A	A	A			B	B	B	B	B			A	A	A	A	A			B	B	B	B	/
décembre	B			A	A		A	A			B	B	B	B	B			A	A	A	A	A			F	F					
2024	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
janvier	F							B	B	B	B	B			A	A	A	A	A			B	B	B	B	B		A	A	A	
février	A	A			B	B	B	B	B									A	A	A	A	A				B	B	B	B	/	/
mars	B			A	A	A	A	A			B	B	B	B	B			A	A	A	A	A			B	B	B	B	B		F
avril	F														A	A	A	A	A			B	B	B	B	B		A	A	/	
mai	F	A	A			B	B	B	F	B			A	A	A	A	A		F	F	B	B	B	B							
juin			A	A	A	A	A			B	B	B	B	B			A	A	A	A	A		F	B	B	B	B	B			/
juillet	A	A	A	A	A			B	B	B	B	B																			

congés et vacances scolaires

dimanches

F jours fériés (Feiertage)

samedis



## VIII. Les vacances scolaires 2023/2024

L'année scolaire 2023-2024 commence le vendredi 15 septembre 2023 et finit le lundi 15 juillet 2024. <sup>1</sup>

<b>Le congé de la Toussaint</b>
commence le samedi 28 octobre 2023 et finit le dimanche 5 novembre 2023
<b>Le jour de la Saint-Nicolas</b>
le mercredi 6 décembre 2023
<b>Les vacances de Noël</b>
commencent le samedi 23 décembre 2023 et finissent le dimanche 7 janvier 2024
<b>Le congé de Carnaval</b>
commence le samedi 10 février 2024 et finit le dimanche 18 février 2024
<b>Les vacances de Pâques</b>
commencent le samedi 30 mars 2024 et finissent le dimanche 14 avril 2024
<b>Le jour férié légal du Premier mai</b>
mercredi le 1er mai 2024
<b>Le jour férié légal de la Journée de l'Europe / jour de congé pour l'Ascension</b>
jeudi 9 mai 2024
<b>Jour de congé pour le lundi de Pentecôte</b>
lundi 20 mai 2024
<b>Le congé de la Pentecôte</b>
commence le samedi 25 mai 2024 et finit le dimanche 2 juin 2024
<b>Les vacances d'été</b>
commencent le mardi 16 juillet 2024 et finissent le dimanche 15 septembre 2024

<sup>1</sup> Règlement grand-ducal du 21 juillet 2023 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.

Remarques supplémentaires :

- Le vendredi 15 septembre, le jour de la reprise des classes, les enfants de tous les cycles doivent suivre les cours toute la journée
- Les classes chôment le jour de la Saint-Nicolas.
- La veille des vacances de Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours du vendredi après-midi.
- Le lendemain de la 1<sup>ière</sup> communion, les classes du 3<sup>e</sup> cycle fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites individuelles concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.
- Les classes ne chôment plus le jour du pèlerinage à Notre Dame de Luxembourg. Toutefois, les enseignants sont invités à accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves, sans que pour autant les élèves soient libérés collectivement des cours.





## X. Informations générales

### a.) la coordination entre les parents et le personnel de l'école

Une séance d'information des parents sera organisée après la rentrée des classes. Lors de cette réunion, les enseignants vous donneront toutes les informations utiles et nécessaires sur la vie scolaire. Le mode et la périodicité des consultations entre parents et enseignants vous seront communiqués par les titulaires de cours.

Le personnel de l'école communique avec les parents des élèves par :

- ✓ le journal de classe
  - Veuillez consulter régulièrement le journal de classe de votre enfant.
- ✓ le courrier électronique
- ✓ le téléphone
  - Vous trouverez les numéros de téléphone des différents cycles sous la rubrique « 3 X. i. L'annuaire »
- ✓ <sup>1</sup> l'application « Dimmi »
  - Pour plus d'informations, veuillez consulter les explications ci-dessous.

**Chers parents / tutrices / tuteurs,**

L'application **Dimmi** permet aux titulaires de classe d'envoyer des messages et des informations utiles concernant l'organisation scolaire et la vie en classe aux parents d'une classe. (Aucun numéro de téléphone n'est nécessaire, votre adresse de courriel n'est pas affichée à d'autres personnes, pas de publicité.)

**Étape 1 : Télécharger l'application**

Recherchez l'application Dimmi dans l'**App Store** ou le **Google Play Store**. (Les liens de téléchargement se trouvent aussi sur [www.dimmi.lu](http://www.dimmi.lu))  
Installez l'application sur votre smartphone ou tablette.

**Étape 2 : Créer un compte**

Démarrez l'application Dimmi et cliquez sur **S'inscrire**.

Enregistrez-vous avec votre nom/prénom, une adresse de courriel valide et un mot de passe de votre choix (minimum 5 caractères, avec des chiffres, lettres majuscules et minuscules).

Confirmez votre adresse en cliquant sur le lien qui vous est envoyé sur l'adresse de **courriel** indiquée.

**Étape 3 : Se connecter**

Connectez-vous maintenant avec l'adresse e-mail et votre mot de passe dans l'application Dimmi sur votre téléphone mobile ou tablette.

**Étape 4 : S'authentifier comme parents/tuteurs/tutrices**

Sous **Authentifier**, cliquez sur "Scanner maintenant" en pointant la caméra de votre appareil vers le code QR que vous avez reçu par l'enseignant(e) de la classe de votre enfant.

**Étape 5 : Vous êtes prêt!**

Dès l'enregistrement vous pouvez réceptionner les messages et informations envoyés par l'enseignant(e) de votre classe.

**Tutoriel vidéo**

<https://youtu.be/kCoQYtHlPmg>  
(Sous-titres disponibles en FR/DE/PT/EN)

**Aide & Support**

Tel.: (+352) 26 51 61  
support@dimmi.lu  
Terms: [dimmi.lu/legal](http://dimmi.lu/legal)

Au début de l'année scolaire, les parents reçoivent du titulaire de classe un code QR pour l'utilisation de l'application et des instructions.

### b.) L'appui

Au cycle 1, l'appui est inclus dans l'horaire des élèves. Aux cycles 2-4, l'appui est proposé soit sous forme d'appui individuel, soit sous forme d'appui pédagogique transformé en heures de cours directes.

Le soutien est assuré soit par l'enseignant de la classe, soit par un enseignant d'une autre classe.

### c.) Les enfants et jeunes à besoins spécifiques

<sup>2</sup>À l'école fondamentale, votre enfant peut profiter de différentes mesures d'aide s'il a des besoins spécifiques et présente p.ex. des difficultés à suivre le rythme normal des cours. Cette aide est adaptée à ses besoins individuels et à ses difficultés d'apprentissage. Elle lui permet de participer, dans la mesure du possible, à l'enseignement régulier avec ses camarades de classe.

#### Quelles mesures existe-t-il pour aider votre enfant ?

Différentes aides peuvent être proposées pour répondre aux besoins spécifiques de l'élève :

#### A l'école

- L'instituteur (titulaire de classe) peut adapter l'enseignement en classe, en collaboration avec l'équipe pédagogique de l'école.
- L'élève peut suivre temporairement les cours pour certaines matières dans une autre classe que sa classe d'attache.
- Chaque cycle d'apprentissage, normalement réparti sur deux ans, peut être étalé sur trois ans.
- Des aménagements raisonnables peuvent être mis en place. Ils visent à adapter les modalités d'apprentissage et d'évaluation aux besoins de l'élève. Ils lui permettent ainsi d'assimiler plus facilement les matières enseignées et de mieux réussir les épreuves d'évaluation.
- Un professionnel spécialisé peut offrir une assistance en classe ou une intervention spécialisée ambulatoire, organisée à l'école, pendant les horaires scolaires. Il agit en collaboration avec le titulaire de classe et avec toute l'équipe pédagogique.

#### Au niveau national

- l'atelier d'apprentissage spécifique
- la scolarisation spécialisée dans une classe d'un Centre de compétences
- la scolarisation dans une institution scolaire à l'étranger.

<sup>1</sup> [https://www.dimmi.lu/resources/pdf/\\_tutorials/dimmi\\_fr.pdf?ac=1599830417](https://www.dimmi.lu/resources/pdf/_tutorials/dimmi_fr.pdf?ac=1599830417)

<sup>2</sup> <https://men.public.lu/fr/systeme-educatif/elevs-besoins-specifiques/enseignement-fondamental.html>



À qui pouvez-vous vous adresser ?

- le titulaire de classe de votre enfant ;
- l'instituteur spécialisé dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques (I-EBS) de votre école avec l'aide de votre titulaire de classe ;
- l'équipe de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) : adressez-vous à la direction de l'enseignement fondamental ;
- la commission d'inclusion (CI) : adressez-vous à la direction de l'enseignement fondamental.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

#### d.) Les demandes d'absence

##### **En cas de maladie**

Lorsqu'un enfant est malade et ne peut pas assister aux cours pour cette raison, les parents sont priés d'en informer le personnel enseignant au cours de la matinée.

Toute absence doit être justifiée par une excuse écrite.

En cas d'absence de plus de deux jours, un certificat médical est nécessaire.

##### **En cas de force majeure**

Les parents sont priés de planifier leurs vacances et leurs loisirs familiaux en fonction des vacances scolaires afin de ne pas perturber l'enseignement obligatoire. Une dispense de cours ne peut être accordée qu'en cas de force majeure.

Les dispenses sont accordées :

- par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée
- par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée mais ne dépassant pas les cinq jours consécutifs.

Depuis l'année scolaire 2020/2021, plus aucune dispense des cours en vue d'une prolongation des vacances scolaires ne peut être accordée.

#### e.) La sécurité

- Pendant les heures de cours, toutes les portes de l'école restent fermées.
- Les parents des élèves du précoce doivent sonner afin que quelqu'un puisse leur ouvrir la porte.
- Seules les personnes qui ont annoncé leur visite à l'avance sont autorisées à entrer dans l'école.
- Dans le bus scolaire, la surveillance est assurée par Monsieur Laurent Gengler.



## f.) Les téléphones portables



Les téléphones portables des élèves doivent être éteints pendant les heures de cours, les récréations et à l'intérieur du bâtiment scolaire.

Celui-ci donne suite à la demande si l'organisation scolaire de la commune d'accueil le permet et après vérification des motifs par les services compétents.

Sont considérés comme motifs valables:

1. la garde de l'enfant par un membre de la famille jusque et y compris le 3e degré;
2. la garde de l'enfant par une tierce personne exerçant une activité d'assistance parentale agréée par l'État;
3. la garde de l'enfant par un organisme œuvrant dans le domaine socio-éducatif agréé par l'État;
4. la situation du lieu de travail d'un des parents.

## g.) Les dispenses en cas d'intempérie / de canicule



L'école reste ouverte pour les enfants dont les parents n'ont pas la possibilité de rester à la maison.

L'école de Saeul dispose d'un plan d'intempérie qui stipule que les enseignants qui habitent le plus près de l'école accueillent les enfants qui ne peuvent pas être pris en charge par les parents.

Dans ces cas, les cours sont annulés puisqu'un grand nombre d'élèves n'est pas présent.

Dans le cas où la commune d'accueil accepte la demande, la commune d'origine prend en charge les frais de scolarité de l'enfant dans la commune d'accueil.

Au cas où votre enfant ne fréquenterait pas l'école fondamentale de Saeul durant l'année scolaire 2023-2024, veuillez en informer l'administration communale de Saeul avant le jeudi 14 septembre 2023 et remettre un certificat d'inscription de l'école dans laquelle votre enfant a été admis.

Lorsqu'un élève change d'école, le titulaire de classe transmet son bilan à la nouvelle école via les administrations communales concernées.

## h.) L'inscription dans une autre école

<sup>3</sup>Les parents peuvent demander l'admission de leur enfant dans une école dans une autre commune. Dans ce cas, ils adressent une demande écrite dûment motivée au collège des bourgmestre et échevins de la commune où ils entendent inscrire leur enfant.

<sup>3</sup> Art. 20. de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental





## i.) L'annuaire

<b>à nommer par le conseil communal</b>		8, um Sand, L-7471 Saeul www.ecoles-saeul.lu (rubrique : Sëller Schoul)	
<b>C 1.0 – l'éducation précoce</b>		Tél. : 26 61 79 42	
<b>C 1.1 &amp; C1.2 – l'éducation préscolaire</b>		Tél. : 26 61 79 13	
<b>C2</b>		Tél. : 26 61 79 23	
<b>C3</b>		Tél. : 26 61 79 24	
<b>C4</b>		Tél. : 26 61 79 25	
<b>Maison Relais « Toeresgäertchen »</b>		Maison Relais « Toeresgäertchen » 8, um Sand, L-7471 Saeul Tél. : 26 61 79 10 GSM : 691 866 930 Fax : 26 61 79 11 Courriel : mr.saeul@arcus.lu www.ecoles-saeul.lu (rubrique : Maison relais)	
Mme Simone Tobes		<i>Chargée de direction</i>	
<b>Comité d'école</b>			
M. Jeff Ittenbach		<i>Président</i>	jeff.ittenbach@éducation.lu
Mme Jeanny Crochet		<i>Remplaçante</i>	jeanny.crochet@education.lu
<b>Direction de l'Enseignement fondamental</b>		74, Grand-rue L-8510 Redange-sur-Attert Tél. : 24 75 58 40 Courriel : secretariat.redange@men.lu	
M. Patrick Mergen		<i>Directeur</i>	
<b>Commission scolaire</b>			
M. Gérard Zoller		<i>Président</i>	Tél. : 621 206 102 bourgmestre@saeul.lu
Mme Nadine Deuerling		<i>Secrétaire</i>	Tél. : 23 63 22 21 nadine.deuerling@saeul.lu
		<i>Responsable du service enseignement</i>	
<b>Membres</b>			
M. Jeff Ittenbach		<i>Représentant de l'école</i>	
Mme Renée Olinger		<i>Représentante de l'école</i>	
Mme Tanja Calderoni		<i>Représentante des parents d'élèves</i>	
Mme Anne Clause		<i>Représentante des parents d'élèves</i>	
à nommer par le conseil communal		<i>Représentant du conseil communal</i>	
à nommer par le conseil communal		<i>Représentant du conseil communal</i>	
à nommer par le conseil communal		<i>Représentant du conseil communal</i>	
à nommer par le conseil communal		<i>Représentant du conseil communal</i>	
<b>Comité des parents</b>			
<b>Membres</b>			
		Mme Carine Allard	Mme Tanja Calderoni
		Mme Anne Clause	Mme Marie Konsbruck
<b>Surveillance du transport des élèves</b>			
M. Laurent Gengler (ouvrier communal)		<i>Responsable</i>	Tél. : 691 135 790



## 4.) La bibliothèque de l'école

Chaque cycle se rend une fois par semaine à la bibliothèque et chaque enfant peut choisir un livre qu'il consultera chez lui.

La semaine suivante, le livre doit être rendu pour qu'un autre puisse être emprunté.

Quand un livre est abîmé à la maison, les parents doivent le remplacer.

Les livres sont marqués par une couleur qui correspond à un cycle à savoir :

- C1 = bleu
- C2 = jaune
- C3 = rouge
- C4 = vert

La bibliothèque propose des livres en luxembourgeois, allemand, français, anglais, portugais et italien. Les ouvrages sont classés par rubriques et par thèmes et sont signalés par des drapeaux nationaux

Les enfants du C1 se rendent à la bibliothèque, accompagnés de leur enseignant et munis de leur sac de bibliothèque et découvrent progressivement, à l'aide d'activités, les différentes balises utilisées dans la bibliothèque.

Les enfants du C2-4 s'y rendent pendant la récréation matinale.

Un après-midi de lecture est organisé tous les deux ans.

Les enseignants empruntent également des livres pour enseigner aux enfants différents sujets à travers des histoires intéressantes.



Madame Susy Arrensdorff sera la responsable de la bibliothèque pour l'année scolaire 2023/2024.





## D'Schoulbibliothék

All Zyklus geet ee Mol d'Woch an d'Bibliothék. All Kand ka sech e Buch eraussichen a matheemhuelen. Déi Woch drop muss d'Buch erëmkommen, fir datt een aneren et ka mathuelen.

Wann e Buch doheem futtigemaach gëtt, mussen d'Elteren et ersetzen.

D'Bicher si mat enger Faarf gezeechent, déi engem Zyklus entsprécht, an zwar :

- C1 = blo
- C2 = giel
- C3 = rout
- C4 = gréng

D'Bibliothék proposéiert Bicher op Lëtzebuergesch, Däitsch, Franséisch, Englesch, Portugisesch an Italieenesch. D'Wierker sinn a Rubriken an och thematesch aklasséiert a mat den Nationalfaarwe gezeechent.

D'Kanner aus dem C1 gi mat hirem Léierpersonal an d'Bibliothék. Se huelen hire Bibliothékssäckelche mat an entdecken no an no, mat der Hëllef vun Aktivitéiten, déi eenzel Hiweisschëlter an der Bibliothék.

D'Kanner aus dem C2-4 ginn an der Muerespaus an d'Bibliothék.

All zwee Joer gëtt e Liesnomëtteg organiséiert. D'Léierpersonal léint och Bicher aus, fir mat de Kanner verschidde Sujete mat der Hëllef vun interessante Geschichten ze behandelen.

D'Madamm Susy Arrensdorff ass déi verantwortlech Persoun fir d'Schouljoer 2023/2024.





## 5.) Maison Relais et chèque service accueil

### Maison Relais « Toeresgäertchen »

Chers parents,  
Chers enfants,

Depuis septembre 2020 l'asbl arcus est chargée de la gestion de notre maison relais « Toeresgäertchen » à Saeul.

Dans ce petit texte, j'aimerais bien vous informer et vous guider sur les grandes lignes de notre concept pédagogique : « Weltatelier ».

L'approche « Weltwerkstatt » est inspirée de la pédagogie Reggio, se base sur des concepts mettant en avant l'autonomie des enfants et intègre les connaissances neuroscientifiques actuelles. Le « Weltatelier » place la volonté instinctive de l'enfant de vouloir explorer et comprendre le monde environnant au centre de son approche.

Nous accompagnons votre enfant à travers ses intérêts et questionnements, d'un thème à l'autre, d'un apprentissage à l'autre. Notre travail de pédagogue est donc de fournir à votre enfant un cadre – structurel, émotionnel et

pédagogique – favorable à son bon développement. Au sein de ce cadre notre équipe l'aidera à être l'acteur principal de son quotidien.

Le concept « Weltatelier » est conforme et reconnu par les principes de qualité exigés par le cadre de référence national de l'éducation non-formelle.

Ce cadre de référence se décline en sept champs d'action. Il garantit que chaque enfant ou jeune confié à un service d'éducation non formelle se voit proposer des opportunités d'expérience et d'apprentissage dans l'ensemble de ces champs, champs que notre équipe pédagogique explore ensemble avec les enfants :

- Créativité, art et esthétique
- Langue, communication et médias
- Mouvement, conscience corporelle et santé
- Valeurs, participation et démocratie
- Émotions et relations sociales
- Sciences et technique
- Transitions

**Pour la rentrée 2023/2024 notre équipe pédagogique se composera comme suit :**

**Chargée de direction :**

TOBES Simone : éducatrice graduée

**Remplaçante de la chargée de direction :**

WICK Svenya : éducatrice diplômée, graduée en formation

**Equipe pédagogique :**

- **BORRI Claudio :**  
éducateur diplômé en formation
- **BOURG Gaby :**  
agent socio-éducative
- **CHICA FALCONES Nidia :**  
agent socio-éducative
- **CONZEMIUS Martine :**  
bachelier en art, drame et théâtre
- **FERNANDES Melinda :**  
éducatrice graduée en formation
- **GILLEN Christiane :**  
éducatrice diplômée
- **LAHRACH Kenza :**  
éducatrice graduée
- **LATIC Elvira :**  
éducatrice diplômée, graduée en formation

### FONCTIONNEMENT DE LA MAISON RELAIS

**Heures d'ouverture :**

Notre maison relais « Toeresgäertchen » est une structure d'accueil ouverte qui propose d'accueillir les enfants scolarisés de 3 à 12 ans (Précoce – C4.2) en dehors des heures scolaires (7h00- 18h30).

Nous sommes ouvertes aussi pendant les vacances scolaires (7h00-18h30), avec un seul congé collectif entre le 24 décembre et le 1er janvier inclus.

Les enfants sont accueillis dès le matin dans une atmosphère accueillante et détendue. Avant le début des cours, ils peuvent jouer, se reposer ou prendre un petit déjeuner apporté de chez eux.

**Les repas de midi**

A midi, les enfants reçoivent un repas chaud et équilibré qui nous est livré en chaud de la société Dussmann. Puisque notre commune a signé en septembre 2021 le projet « Natur genëssen – Mir iesse regional, bio a fair » de SICONA, les repas et menus cuisinés par Dussmann doivent contenir des produits régionaux, saisonniers, équitables et, à la demande biologiques et contribuent ainsi à la promotion de l'agriculture luxembourgeoise.







Les menus sont toujours affichés au sein de la maison relais et publiés sur le site :

[www.ecoles-saeul.lu](http://www.ecoles-saeul.lu)

(rubrique : maison relais / restauration scolaire)

Le temps du repas est pour nous un domaine éducatif à part entière. En effet, il ne s'agit pas d'imposer à votre enfant de manger sainement, mais qu'il en comprenne les enjeux, et décide de le faire lui-même. Cette acquisition ne se fera certainement pas du jour au lendemain. Et il est nécessaire que cela se fasse en pleine transparence avec vous.

Alors comment organiser un tel apprentissage ?

Le système de buffet fournit le cadre et la flexibilité nécessaire à l'application de nos principes.

Il permet l'enfant de pourvoir à son envie spontanée, et donc d'apprendre à identifier son besoin de manger. Afin de garantir une ambiance sereine, la salle contient un nombre de places limité. La disposition des tables permettra à chacune d'entre-elles de bénéficier de son propre espace, que des plantes et autres aménagements attrayants viendront séparer. Cet aménagement donne ainsi la possibilité de partager un moment entre amis, et de pouvoir l'apprécier pleinement.

### L'aide aux devoirs

A l'heure actuelle, les maisons relais au Luxembourg doivent offrir des études surveillées qui consistent à offrir aux enfants scolarisés un cadre favorable à l'exécution des devoirs à domicile au calme et de façon autonome avec une surveillance et un soutien minimal.

De ce fait nous proposons des horaires fixes, pendant lesquelles les enfants peuvent faire leurs devoirs à domicile :  
Lundi/Mercredi : 16h30-17h30  
Mardi/Jeudi : 13h00- 14h30.

Pendant ces heures, un agent pédagogique est toujours présent dans la salle, pour assurer le calme et au besoin soutenir les enfants en cas de questions. Un ordinateur et des livres sont à disposition des enfants.

### Participation financière des parents :

La participation financière des parents est réglée à travers le « Chèque Service – Accueil ».

En cas de questions supplémentaires, chers parents, n'hésitez pas à me contacter.

Au plaisir de vous revoir tous et de faire la connaissance des nouveaux enfants, je vous souhaite, chers parents, chers enfants, encore une agréable fin des vacances d'été.

Simone Tobes  
Chargée de direction  
Tél. : 26 61 79-10  
mr.saeul@arcus.lu

## Chèque service accueil (CSA)

Depuis le 1er mars 2009, le système Chèque-Service Accueil est entré en vigueur. Il a été mis en place par le Ministère de la Famille avec les Communes. Le tarif effectif varie en fonction du revenu du ménage et du rang de l'enfant. Les parents qui désirent bénéficier du Chèque-Service doivent y adhérer auprès de l'Administration communale de leur résidence.

Pièces récentes nécessaires du ménage à présenter :

- I. Le numéro d'identification national de l'enfant
- II. Pièces documentant la situation de revenu:
  - Le bulletin d'impôt sur le revenu le plus récent
  - Au cas où vous ne pouvez pas produire de bulletin d'impôt vous devez produire un certificat de revenu récent établi par l'Administration des contributions directes
  - Au cas où vous n'êtes pas imposable par voie d'assiette, vous devez produire toute autre preuve établissant la situation de revenu de votre ménage tel que le certificat annuel le plus récent de salaire (employeur), certificat annuel le plus récent de pension (CNAP), certificat annuel le plus récent de chômage (ADEM), certificat de revenu le plus récent du Centre commun de la Sécurité sociale
  - Au cas où vous êtes dans l'impossibilité de fournir les pièces mentionnées, vous devez présenter d'autres pièces attestant vos revenus.

L'administration communale se réserve le droit de demander toute pièce justificative supplémentaire. Les données concernant les revenus sont facultatives! A défaut, l'opérateur met en facturation les tarifs maximaux prévus. L'adhésion est valable pour une durée de 12 mois. Pour de plus amples informations, nous vous conseillons de consulter le site internet [www.staarkanner.lu](http://www.staarkanner.lu) ou de vous adresser au bureau de la population de l'administration communale ([population@saeul.lu](mailto:population@saeul.lu) Tél. : 23 63 22 22).

Depuis la rentrée 2022/2023, l'accueil dans les structures d'éducation non formelle pendant les semaines d'école est gratuit, pour les enfants scolarisés à l'enseignement fondamental, à compter de l'obligation scolaire<sup>1</sup>

<sup>1</sup> <https://men.public.lu/fr/publications/enfance/informations-generales/education-non-formelle-gratuit.html>







Portrait

## L'Office national de l'enfance, ONE.

L'ONE est une administration publique sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Sa mission est d'offrir aide et soutien aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et aux familles qui rencontrent des difficultés.

Souvent, il ne s'agit que d'un cap difficile à passer. Les équipes peuvent alors vous aider à trouver la meilleure solution pour reprendre les choses en main.

Avec l'aide de ses prestataires, l'ONE met en place des aides adaptées à votre enfant (orthophonie, psychomotricité, consultation psychologique, assistance psychique, sociale ou éducative en famille, etc.) Il est à votre écoute pour toutes sortes de problèmes au sein de la famille.

Le travail de l'ONE repose avant tout sur la collaboration avec les parents et les enfants. Ses équipes sont présentes pour mettre en place, ensemble avec vous, des aides concrètes et adaptées à votre situation. Ces mesures sont définies lors d'un entretien. L'ONE garantit ensuite la continuité et le suivi de l'aide aussi longtemps que vous le souhaitez et qu'elle est nécessaire.

Des offices régionaux se trouvent près de chez vous. Actuellement, l'ONE est installé dans plus de 14 localités à travers tout le pays. Retrouvez les adresses de tous les bureaux régionaux sur [www.officenationalenfance.lu](http://www.officenationalenfance.lu)

Office régional REDANGE/ATTERT  
74, Grand-Rue  
L-8510 Redange Sur Attert

Pour prendre rendez-vous auprès de votre office régional à Mersch, contactez la Helpline au numéro 8002-9393 pendant les heures de bureau (de 8 heures à 18 heures) ou contactez l'ONE par mail à [one@one.etat.lu](mailto:one@one.etat.lu)

Nous aidons les enfants, les ados et leurs parents !



office national  
de l'enfance  
*all Kand zielt*



soutien



cohésion



protection



## 6.) Domaine de l'enfance et de la jeunesse

### a.) Crèche « A Butzen »

#### <sup>1</sup>Historique

Le premier grand projet du Syndicat intercommunal du canton de Redange (SIRK) a été la construction de la première crèche intercommunale « A Butzen » à Reichlange, une structure qui rend la région attractive pour les jeunes familles. Ouverte en novembre 1993, elle était la première structure de ce genre au Grand-Duché.

Au début, c'était une garderie pour les enfants de moins de 6 ans et, aujourd'hui elle accueille les enfants jusqu'à l'âge scolaire, avec une priorité donnée aux familles vivant ou travaillant dans le canton de Redange. Pour sa gestion, une association sans but lucratif « A Butzen » a été créée. L'Administration communal de Saeul a adhéré à cet asbl, il y a bien longtemps. Sur les deux sites (Reichlange et Ell) travaillent actuellement 2 directrices, 21 éducateurs, 3 infirmières en pédiatrie, 2 personnes au service de la cuisine, 1 personne au service de nettoyage. Suivant les agréments ministériels respectifs, il y a 38 places disponibles à Reichlange et 17 places disponibles à Ell.

#### But principaux

La crèche « A Butzen » accueille des enfants âgés entre 2 mois et 4 ans dans des locaux adaptés et entourés d'espaces verts. Les enfants bénéficient d'un encadrement de qualité et d'un concept pédagogique. L'accent est mis sur le développement individuel des compétences de l'enfant jusqu'à sa capacité d'agir de manière autonome.

#### Historique

Den éischte grouse Projet vum Syndikat Réidener Kanton (SIRK) war de Bau vun der éischter interkommunaler Crèche « A Butzen » zu Räichel. Dës Struktur mécht d'Regioun attraktiv fir jonk Familljen. Wéi se am November 1993 opgaangen ass, war et déi éischt Struktur an deem Genre zu Lëtzebuerg.

Am Ufank sinn hei Kanner ënner 6 Joer versuergt ginn, haut ginn d'Kanner bis an de schoulpflichtegen Alter opgeholl. Prioritéit hunn déi Familljen, déi am Réidener Kanton wunnen oder schaffen. Fir d'Gestioun ass eng ASBL « A Butzen » gegrënnt ginn. D'Gemeng Sëll gehéiert scho laang zu där ASBL. Op deenen zwéi Sitten, zu Räichel an zu Ell, schaffen de Moment 2 Directricen, 21 Educateuren, 3 pediatresch Infirmièren, 2 Persounen an der Kichen an 1 Persoun fir ze botzen. Jee no de ministeriellen Agremente, ginn 38 Plazen zu Räichel a 17 Plazen zu Ell ugebueden.

#### Haaptzil

D'Crèche « A Butzen » hëlt Kanner tèschent 2 Méint a 4 Joer op. D'Raimlechkeete sinn un d'Kanner adaptéiert a leien am Gréngen. D'Kanner profitéiere vun engem qualitativ héijen Encadrement an engem pädagogesche Konzept. Den Akzent läit op der individueller Entwécklung vum Kand senge Kompetenzen, bis hin zu senger Autonomie.

(Extrait d'un mémoire dans le cadre de l'examen d'admission définitive à la carrière du secrétaire communal en 2021.)

<sup>1</sup> [www.abutzen.lu](http://www.abutzen.lu)





### Activités diverses

• La narration d'histoire (par thème / par choix des enfants)	• Geschichte verzielen (Themen, déi d'Kanner uspriechen)
• La créativité (créations à l'aide de divers matériels)	• D'Kreativitéit (Saache bastele mat der Hëllef vu verschiddene Materialien)
• La cuisine et la pâtisserie	• Kachen a baken
• La musique, le chant et la danse	• Musek, Gesank an Danz
• Le jeu (jeux de société, jeux de rôle, jeux libres)	• Spiller (Gesellschaftsspiller, Rollespiller, fräit Spill)
• Les activités à l'extérieur	• Aktivitéiten an der Natur
• Les sciences naturelles et techniques	• Naturwëssenschaften an Technik
• Les massages et la détente	• Massagen an Entspannung
• L'« air tramp »	• Air tramp
• La manipulation	• Fangerfäerdegkeet
• Le théâtre	• Theater
• Le « Sport-Krees Atert »	• « Sport-Krees Atert »
• La motricité	• Bewegung
• Les fêtes	• Fester feieren
• Les excursions	• Ausflich

#### « A Butzen » – Reichlange

1 A, rue Mgr. Jean Bernard  
L-8558 Redange  
Tél. : 23 62 09 27  
reichlange@abutzen.lu

#### « A Butzen » Ell

2, op der Tonn  
L-8531 Ell  
Tél : 26 62 08 82  
ell@abutzen.lu

[www.abutzen.lu](http://www.abutzen.lu)



## b.) « Sport-Krees Atert »

À l'initiative du syndicat intercommunale de Redange (SIRK), une association sans but lucratif « Sport-Krees Atert » a été fondée le 7 juillet 2009 dans le but de promouvoir l'exercice physique et le sport pour les enfants et les adolescents de 4 à 17 ans. Pour les besoins des résidents du canton de Redange, un centre de jour sportif presque unique en son genre a été créé.

En collaboration avec le ministère des Sports et de la Famille, le projet intercommunal innovant a été élaboré de manière intensive. Il a fait l'objet d'une convention avec l'État et a reçu un agrément en tant que « maison relais- sport ». Des années plus tard, la structure a été désignée « service d'accueil et d'animation » par le ministère de l'Éducation.

Le « Sport-Krees Atert » propose des cours de sport et de natation sur divers sites dans le canton de Redange, des activités en plein air et des colonies de vacances à caractère sportif. Des synergies ont été créées pour organiser des activités sportives ensemble avec les crèches intercommunales, les maisons relais et les écoles fondamentales de la région.

Il devrait également permettre aux jeunes de s'essayer à différents sports sans la pression de la compétition. De cette façon, ils peuvent acquérir l'expérience et les connaissances de base nécessaires pour rejoindre éventuellement un club sportif plus tard.

Selon la convention actuelle et en tant que « service d'accueil et d'animation » agréé, les frais de personnel et de fonctionnement sont intégralement pris en charge par le ministère de l'Éducation, de sorte que les communes-membres ne supportent que des coûts modérés.

En novembre 2013, dans un souci de simplification administrative et organisationnelle, les représentants communaux ont décidé de fusionner les deux associations sans but lucratif « A Butzen » et « Sport-Krees Atert », créant

ainsi l'association sans but lucratif précitée « Kanner- a Jugendbetreuung Atert ».

Grâce à des projets pilotes du SIRK, les familles de Saeul peuvent donc bénéficier d'une offre de haute qualité dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse ainsi que du sport pour les enfants et les adolescents sur la base de structures d'accueil intercommunales gérées de manière professionnelle.

( Extrait d'un mémoire dans le cadre de l'examen d'admission définitive à la carrière du secrétaire communal en 2021. )

## b.) « Sport-Krees Atert »

Op d'Initiativ vum Interkommunale Syndikat Réidener Kanton (SIRK) ass de 7. Juli 2009 d'ASBL « Sport-Krees Atert » gegrennt ginn. Heimat sollen déi physesch Aktivitéiten an de Sport fir Kanner a Jugendlecher tëschent 4 a 17 Joer geféiert ginn. Fir d'Besoiner vun den Awunner aus dem Réidener Kanton ass een, a sengem Genre eemolege, Sportzenter gegrennt ginn.

An Zesummenaarbecht mam Sports- a Familljeministère, ass deen innovativen interkommunale Projet ganz intensiv ausgeschafft ginn. En huet eng Konventioun mam Staat an en Agreement als « Maison relais – sport » kritt. Joren duerno ass dës Struktur vum Educationnsministère als « service d'accueil et d'animation » unerkannt ginn.

De « Sport-Krees Atert » proposéiert Sports- a Schwammcoursen op verschiddene Plazen am Réidener Kanton. Donieft och nach Aktivitéiten an der Natur, grad ewéi Vakanzkolonien op sportlecher Basis. Et si Synergië geschafte ginn, fir Sportsaktivitéiten zesumme mat den interkommunale Crèchen, de Maison-relaisen an de Grondschoulen aus der Region ze organiséieren.

E sollt de Jugendlechen och erlaben, fir verschidde Sportsarten, ouni den Drock vun der Kompetioun, auszeprobéieren. Op déi Manéier kënnen se Erfarunge sammelen an déi néideg Basiskonntnisse kréien, fir eventuell spéider an e Sportsclub ze goen.

Wéinst der aktueller Konventioun als agreéierte « Service d'accueil et d'animation » ginn d'Personalkäschten an

d'Fonctionnementskäschten integral vum Educationnsministère iwwerholl, soudatt d'Gemengen déi Member sinn, nëmme minimal Käschten ze droen hunn.

Fir déi administrativ an organisatoresch Aarbechten ze vereinfachen, hunn d'Gemengevertrieder am November 2013 beschloss, déi zwou ASBLen « A Butzen » a « Sport-Krees Atert », zesammenzeleeën. Doraus ass dann d'ASBL « Kanner- a Jugendbetreuung Atert » entstanden.

Duerch Pilotprojete vum SIRK, kënnen d'Famillje vu Sëll elo vun enger héijwäerteger Sportsoffer fir Kanner a Jugendlecher profitéieren, an dat alles op der Basis vu kommunalen Opfangstrukturen, déi professionell gefouert ginn.



### Sport-Krees Atert Asbl

33, Grand-Rue  
L-8510 Redange  
Tél. : 26621705  
info@sportkreesatert.lu  
www.sportkreesatert.lu



## 7.) Musekschoul

### « Musikschoul Kanton Réiden », syndicat intercommunal

Afin de soutenir les associations locales de chant et de musique, le syndicat intercommunal « École de musique du canton de Redange » a été créé le 4 avril 1979 par 9 communes du canton de Redange, à l'exception de la commune de Vichten.

Désormais appelé « Musikschoul Kanton Réiden », ce syndicat intercommunal propose actuellement aux habitants des communes-membres 53 cours différents assurés par 37 enseignants. Ces cours sont suivis actuellement par 648 personnes, dont 36 de Saeul. L'organisation et la gestion d'une école de musique par un syndicat intercommunal est un fait rare dans le pays.

En 1979, les 9 communes-membres se sont donné les objectifs suivants :

- Le syndicat a pour objet l'enseignement des principales branches de l'art musical et des éléments de l'art dramatique.
- L'organisation des différents enseignements est faite suivant les besoins.
- Le syndicat peut accomplir tous les actes qui concourent à la réalisation de son objet social.
- Les communes-membres du syndicat s'obligent à aider le syndicat dans l'accomplissement des buts syndicaux ; elles s'engagent à ne pas construire et ne pas exploiter des écoles de musique pour le propre compte et elles s'interdisent d'entrer dans un autre syndicat créé à ces mêmes fins.

Selon la loi de 2001, concernant les syndicats de communes, une mise à jour aurait dû être effectuée au plus tard en 2004. Un nouveau projet de statuts est seulement en cours

### « Musikschoul Kanton Réiden », interkommunale Syndikat.

Fir déi lokal Musiken a Gesangsveräiner ze ënnerstëtzen, gouf de 4. Abrëll 1979 den interkommunale Syndikat Musikschoul vum Kanton Réiden gegrënnt. 9 Gemengen hunn sech dru bedeelegt, just d'Gemeng Viichten hat net matgemeet.

« D'Musikschoul Kanton Réiden », wéi de Syndikat zanterhier genannt gëtt, bitt den Awunner vun de Membersgemengen 53 verschidde Coursen un, déi vu 37 Enseignante gehale ginn. Dës Course ginn de Moment vu 648 Persoune besicht, dovunner kommen der 36 vu Sëll. D'Organisatioun an d'Gestioun vun enger Musikschoul duerch en interkommunale Syndikat ass net heefeg am Land.

1979 haten déi 9 Gemengen dës Objektivier festgeluecht :

- D'Zil vum Syndikat ass, den Enseignement vun de wichtigste Musiksbranchen a vun Elementer aus der Theaterkunscht.
- D'Organisatioun vun deene verschidde Fächer gëtt jee no Bedarf ugepasst.
- De Syndikat huet fräi Hand, fir déi sozial Ziler ze erreechen.
- D'Membersgemengen aus dem Syndikat verpflichten sech, de Syndikat beim Ëmsetze vun deenen Objektivier ze ënnerstëtzen ; se engagieren sech, keng eege Musikschoulen op eege Fauscht opzemaachen an ze bedriewen, a se triede kengem anere Syndikat bäi, deen déi selwecht Ziler verfollegt.

Nom Gesetz vun 2001 iwwert d'Gemengesyndikater, hätt eng Upassung misse spëtstens am Joer 2004 gemaach ginn. Haut sinn déi nei Statuten nach ëmmer an der Virbereedung. Um Site vum Atert Lycée Réiden, huet de Staat an de



de finalisation actuellement.

Sur le site de l'Atert Lycée Réiden, un nouveau bâtiment de 3 étages a été érigé par l'État en 2016-2017, dont 2 étages sont réservés à l'école de musique. Les nouveaux locaux ont permis au syndicat de profiter d'une atmosphère plus conviviale en multipliant les échanges. Le syndicat intercommunal a loué les locaux en question de l'État luxembourgeois pour une période de 20 ans au prix de 10.000 € par mois.

Malgré sa fonction régionale, l'école de musique a également créé des projets de collaboration musicale locale avec les services d'éducation et d'accueil des communes-membres, comme c'est le cas à Saeul.

Finalement, il convient de noter qu'une structure professionnalisée telle que la «Musikschoul Kanton Réiden» est en mesure de proposer des cours de musique facultatifs variés. Aucune des communes-membres, surtout par la petite commune de Saeul, n'aurait pu mettre en place de tels cours seule. Ainsi, une grande plus-value a été créée pour la région par les autorités politiques, notamment pour la vie associative, la culture et l'éducation de la jeune génération.

Joren 2016-2017 en neit Gebai mat 3 Stäck gebaut, wouvun 2 Stäck fir d'Musikschoul reservéiert sinn. Déi nei Raimlechkeeten hunn dem Syndikat et erlaabt, vun enger besserer Atmosphär duerch méi en intensiven Austausch ze profitéieren. Den interkommunale Syndikat huet déi betreffend Raim vum Staat op 20 Joer gelount. Dat kascht 10.000€ de Mount.

Trotz senger regionaler Ausriichtung, huet d'Musikschoul nawell lokal Zesummenaarbechten op musikaleschem Plang, mat de Schoulen an den Opfangstrukturen an de Membersgemengen opgemeet. Dat ass och de Fall zu Sëll.

Schlussendlech muss ee festhalen, datt eng professionnell Strukturwéid' »Musikschoul Kanton Réiden« d'Méiglechkeet huet, verschidde fakultativ Coursen unzebidden. Keng aner Gemeng, zemol net eng kleng wéi Sëll, hätt dat vu sech aus fäerdeg bruecht. Sou ass eng grouss Plus-value fir d'Regioun vun de politeschen Autoritéite geschafe ginn. Dat, besonnesch um Niveau vum Veräinsliewen, der Kultur an der Erzéiung vun der jonker Generatioun.

( Extrait d'un mémoire dans le cadre de l'examen d'admission définitive à la carrière du secrétaire communal en 2021. )

#### École de Musique du Canton de Redange

**Atert Lycée Réiden**  
1 Rue du Lycée, 8508 Redange,  
Tél. +352 23 62 08 76  
[info@emcr.lu](mailto:info@emcr.lu)  
<http://www.emcr.lu/>







# Action ReUse - School



Een zweet Liewe fir Är  
Schoulsaachen a Schreifmaterial  
an de Ressourcenzentere  
Fridhaff, Miersch,  
Réiden a Lenzweiler  
bis den 30. September 2023

Une deuxième vie pour  
vos affaires scolaires  
dans les centres de ressources  
Fridhaff, Mersch,  
Redange et Lenzweiler  
jusqu'au 30 septembre 2023



## 8.) Ligue Médico-Sociale



**LIGUE MÉDICO-SOCIALE**  
MIR HËLLEFEN ZËNTER 1908



Assistante sociale	Infirmière pédiatrique
<p><b>Mélody FURTADO</b></p> <p>Assistante sociale   Médecine Scolaire <b>LIGUE MEDICO-SOCIALE</b></p> <p>Centre médico-social Rédange 74, Grand-Rue- L-8510 Rédange/Attert</p> <p>E-mail: melody.furtado@ligue.lu T (+352) 23 62 16 28</p>	<p><b>Vânia CASTANHO</b></p> <p>Infirmière en pédiatrie   Médecine Scolaire <b>LIGUE MEDICO-SOCIALE</b></p> <p>Centre médico-social Redange 74, Grand-Rue- L-8510 Redange/Attert</p> <p>E-mail: vania.castanho@ligue.lu T (+352) 23621628-1</p> <p><a href="http://www.ligue.lu">www.ligue.lu</a></p>

## 9.) Bicherbus

## BICHERBUS 2023 - 2024

## September - Februar

wuer a wéini kënnt de Bicherbus

T15		SAMSCHDES
<b>Äischen</b>	08:45- 09:35	23. September
<b>Sëll</b>	09:55- 10:40	14. Oktober
<b>Hiefenech</b>	11:15- 11:50	11. November
<b>Berbuerg</b>	13:40- 14:25	02. Dezember
<b>Rued/Sir</b>	14:45- 15:35	13. Januar
		03. Februar
		24. Februar





## SERVICE “KRANK KANNER DOHEEM”

### L’OBJECTIF :

Le « Service Krank Kanner Doheem » offre une garde individuelle à domicile pour enfants malades.

Ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial.

Les demandes de familles monoparentales sont considérées en priorité.

### LES TARIFS :

Le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde.

Pour les familles monoparentales le certificat de composition de ménage, établi par la commune est indispensable.

Les frais de parking et de trajet sont à charge des parents: ½ heure de déplacement pour la ville de Luxembourg. 1 heure de déplacement pour toutes les autres communes du Grand-Duché.

### LES GARDES :

Les gardes ont lieu entre 7:00 et 19:00 heures. La durée d’une garde ne peut pas dépasser 9 heures de suite.

Une visite médicale est indiquée au 2<sup>ième</sup> jour de la garde. Toutes les collaboratrices du «Service Krank Kanner Doheem» ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes.

### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

☎ 48 07 79

Lundi- jeudi de 7:00 à 12:00 et de 14:00 à 18:00 heures.

Vendredi de 7:00 à 12:00 heures.

Répondeur de 18:00 heures jusqu’au lendemain 7:00 heures.

Le service est fermé les weekends et jours fériés. (Répondeur)

Pour faciliter l’organisation des gardes, veuillez bien remplir la fiche d’inscription que vous trouverez sur le site de Femmes en Détresse [www.fed.lu](http://www.fed.lu)

Frédérique Koedinger  
Responsable  
Service Krank Kanner Doheem

Nous, psychomotriciens et ergothérapeutes de la section 2 du Centre pour le développement moteur (CDM), sommes responsables du dépistage systématique des difficultés motrices et offrons un soutien moteur aux enfants du cycle 1.2.

Afin de relever les défis moteurs de l’école, il est important que les compétences motrices soient appropriées à l’âge développemental.

La coopération avec les parents et l’ensemble du personnel de l’école constitue également une part importante de nos activités de soutien à l’enfant. En plus du soutien moteur possible, le développement de la personnalité est également influencé positivement. Notre soutien est basé sur les forces et les intérêts des enfants.

Comment procéder ?

- Fiche d’information pour les parents (cycle 1.2) au début de l’année scolaire
- Observations à l’école (dépistage consistant en 14 exercices moteurs)

Qu’observons-nous ?

- Motricité globale (équilibre, coordination générale, ...)
- Motricité fine (couper, colorier, coller, ...)

En cas de soutien préventif, les étapes suivantes sont proposées :

- Échange avec les parents et le personnel de l’école.
- Avec le consentement des parents, nous proposons un soutien moteur préventif (individuel ou en groupe).

Quels sont les coûts ?

Notre offre est financée par le "Ministère de l’éducation, de l’enfance et de la jeunesse" et elle est donc gratuite.

Centre pour le développement moteur  
1, place Thomas Edison  
L-1483 STRASSEN  
44 65 65- 1  
[www.cc-cdm.lu](http://www.cc-cdm.lu)

# SERVICE KRANK KANNER DOHEEM



BETREUUNG VU KRANKE KANNER DOHEEM  
GARDE D'ENFANTS MALADES À DOMICILE  
BETREUUNG VON KRANKEN KINDERN ZU HAUSE

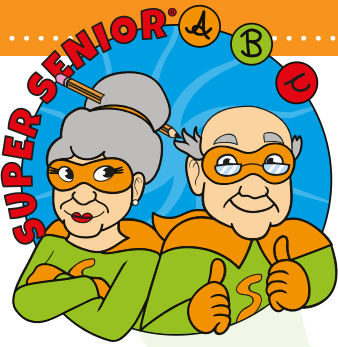


TEL.: 48 07 79  
WWW.SKKD.LU  
INSCRIPTION EN LIGNE



Le Service « Krank Kanner Doheem » est financé par la participation des parents, des dons et par une convention entre Femmes en Détresse a.s.b.l. et le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes.





## VOTRE ENFANT A DES DIFFICULTÉS SCOLAIRES ? FAITES APPEL AUX SUPER SENIOR !

### SUPER SENIOR, C'EST QUOI ?

Un service d'accompagnement scolaire intergénérationnel, créé par le MEC asbl où des seniors bénévoles aident les enfants des écoles fondamentales à la réalisation de leurs devoirs à domicile.

### SUPER SENIOR, ÇA FONCTIONNE COMMENT ?

Les parents, ou les enseignants s'adressent à au service Super Senior afin de demander de l'aide pour un enfant.

Suivent alors 2 étapes :

- ★ Un premier rendez-vous entre les parents, l'enfant et l'association MEC asbl pour discuter des besoins de l'enfant.
- ★ Un deuxième rendez-vous entre les parents, l'enfant, l'association MEC asbl et le senior pour une première prise de contact et l'organisation concrète de l'accompagnement scolaire.

### SUPER SENIOR, ÇA COÛTE COMBIEN ?

- ★ L'Accompagnement scolaire est proposé sous la forme de séries de 10 séances.
- ★ Une séance coûte 10 euros pour un tarif normal et 5 euros pour le tarif réduit (personnes bénéficiant d'une aide sociale).



### SUPER SENIOR, QUI CONTACTER ?

- ★ Le MEC asbl par email à [info@mecasbl.lu](mailto:info@mecasbl.lu), ou par téléphone au 26.72.00.35.
- ★ Merci de préciser votre nom, prénom, le cycle d'études dans lequel se trouve votre enfant, la ou la difficulté rencontrée, votre adresse et un numéro de téléphone.



**MEC** asbl  
mouvement pour  
l'égalité  
des chances

... pour tous!



**KANTON  
REIDEN**



**ON REMARQUE QUE LE  
TRAVAIL QUE VOUS  
FAITES AVEC ERNEST  
PORTE SES FRUITS.**

Enseignante Strassen



**NOUS AVONS FORTEMENT APPRÉCIÉ  
L'AIDE DE FRANÇOISE EN FAVEUR DE  
MARCO QUI FUT TRÈS PRÉCIEUSE POUR  
SON DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET  
SES COMPÉTENCES.**

Un papa





## VOTRE ENFANT FAIT-IL DODO PENDANT QUE VOUS DORMEZ ?

Pour dormir tranquille, définissez des zones sans écran dans votre maison.

Découvrez notre guide pour parents sur [bee-secure.lu](https://bee-secure.lu)



einfach | digital  
Zukunftskompetenze  
fir staark Kanner



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse



## 11.) Impressum

Pour cette édition du bulletin ont collaboré et écrit dans les rubriques respectives :

Bei dëser Editioun vum Buet hunn un de jeeweilege Rubricke matgeschafft a matgeschriwwen:



**Nadine DEUERLING**  
Secrétariat communal

**Mise à jour des différentes rubriques**

- Le système scolaire luxembourgeois
- Organisation scolaire avec les différentes rubriques
- Bibliothèque
- Chèque service accueil (CSA)
- Crèche « A Butzen »
- Musekschoul

-



**Joé WOLFF**  
Secrétaire communal

- Domaine de l'enfance et de la jeunesse
- Musekschoul
- Photos de classe

-



**Le personnel de l'école**  
**Président du comité d'école**  
(M. Jeff Ittenbach)

- Mot du président du comité d'école

-

**Le personnel de l'école C1 – C4**

- Informations sur l'organisation scolaire
- Diverses impressions des activités scolaires

-

**Le personnel de l'école C1.0**

- Bibliothèque

-



**La direction de la maison relais**  
**« Toeresgärtchen » - arcus asbl**  
( Mme Simone Tobes )

- Maison Relais

-



**Greg FOETZ**

- Mise en page

-



**« Autisme Luxembourg asbl »**  
**zu Beckerich**  
**Atelier Imprimerie**

- Drock / Impression

-



**Administration communale de Saeul**  
**Michèle SCHEITLER**

- Diverses Photos

-

# Gemeng Söll

